

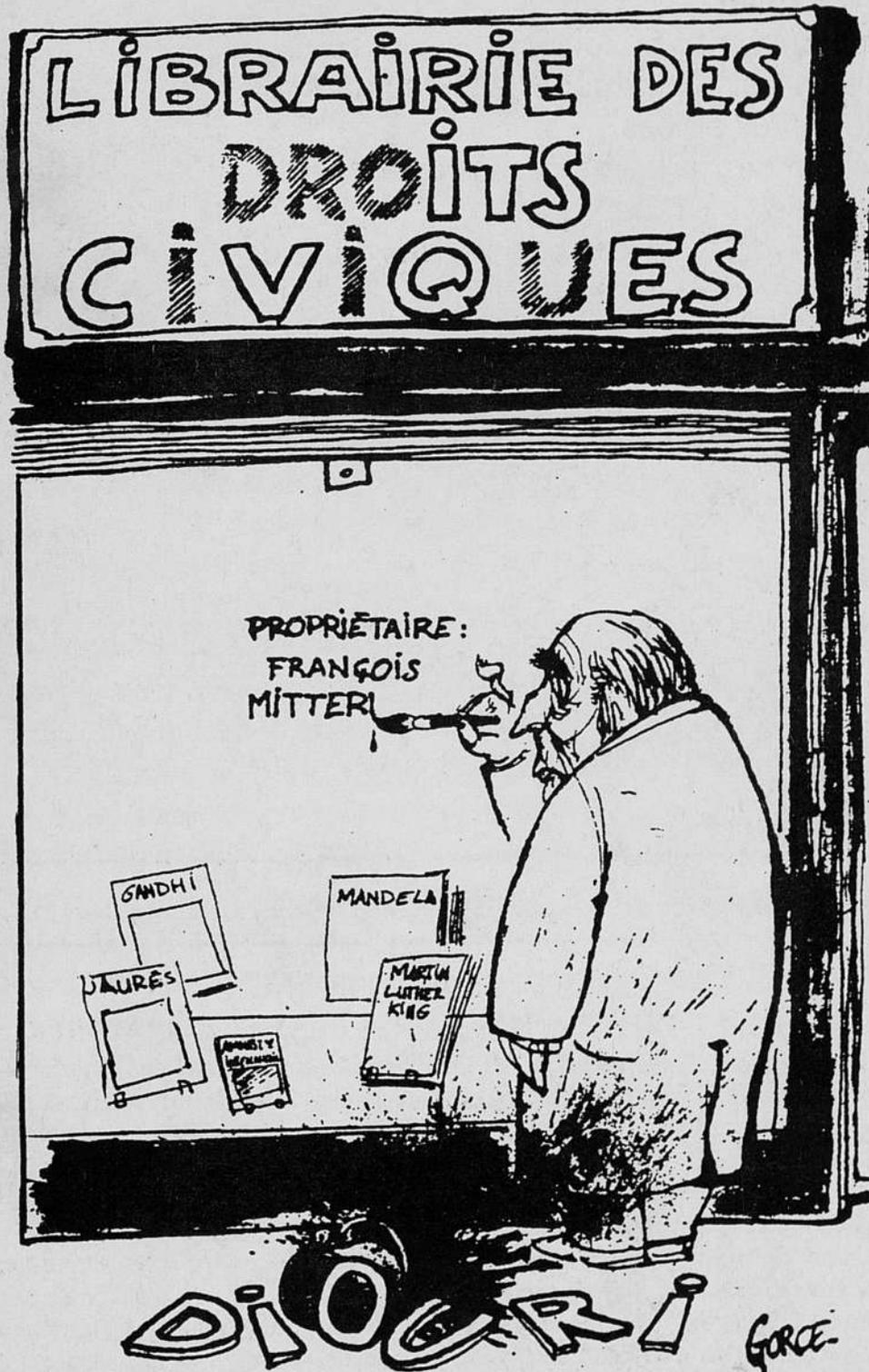
Ma Roc

Bulletin de l'Association de Soutien
aux Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

Répression

N° 112 juin-juillet 1991

Prix au numéro : Soutien 25 F Diffusion 15 F



Répondeur téléphonique 24 h sur 24 : © (1) 45 32 01 89

Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tel : 45 32 01 89 : numéro direct et répondeur.
45 31 43 38 : accueil. 45 31 64 37 : télécopieur.

Sommaire

◆ EDITORIAL	
➤ A CHOUMA !	p3
◆ RÉPRESSION AU MAROC	
➤ Tazmamart	p4
➤ Dans les prisons	p4
➤ Des témoignages parmi tant d'autres	p6
➤ Nouveaux procès	p9
➤ Le sort des militaires passés en Algérie	p9
➤ Les prisonniers sahraouis	p9
➤ Les associations marocaines des droits de l'homme	p9
➤ La saisie d'un journal	p9
◆ RÉPRESSION EN FRANCE	
➤ L'affaire Diouri	p10
➤ Exactions policières dans les banlieues	p11
◆ REVUE DE PRESSE	
➤ L'affaire Diouri	p12
◆ BRÈVES	p20
◆ MAROC-VÉRITÉ	p22
◆ LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (RABAT)	p23
◆ SOS-TORTURE	p24
◆ VIE DES COMITÉS	p25
◆ COURRIER DES LECTEURS	p26
◆ PUBLICATIONS	p26
◆ CORRESPONDANCE	p26

En couverture: caricature de Gorce, paru dans Témoignage Chrétien du 29/06/91, qui nous a autorisé à la publier.

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc existe en Belgique, en France, aux Pays Bas, avec des correspondants dans plusieurs pays (Etats-Unis, Espagne, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse,...). Leur rôle :

**informer sur la répression,
soutenir matériellement les victimes,
assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales**
Dans la mesure où vous disposeriez d'informations sur la répression au Maroc, nous vous prions de les communiquer au Comité de Paris. Après des recoupements garantissant leur authenticité, les informations seront transmises à la presse, reprises dans le bulletin, rassemblées dans des dossiers qui sont envoyés aux organisations internationales (ONU, Croix-Rouge, Parlement Européen, etc.) et à nos gouvernements.

A CHOUMA !

Autres temps, autres moeurs.

A près l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, Charles de Gaulle n' hésita pas à geler les relations avec le Maroc. Pour les raviver, François Mitterrand n' a pas hésité à expulser Abdelmoumen Diouri en violation de la convention de Genève et, pour faire bonne mesure, à user de la procédure d'urgence absolue. Il a, ce faisant, ravalé la France au rang des pays qui bafouent les traités internationaux qu' ils ont signés.

Sans vergogne, à Issoudun, le lendemain de l'expulsion, il exaltait le droit d'asile offert par la France à tous ceux qui fuient «la tyrannie, le sectarisme ou la brutalité de certains régimes», et déclarait, péremptoire : «Tout réfugié politique auquel l'asile est accordé peut vivre en paix en France». Mais trois jours plus tard, à Dunkerque, il amendait largement le discours d'Issoudun : «La France ne peut pas entrer en difficulté grave avec tous les pays qui comptent des réfugiés politiques sur son sol». Remarquant que l'octroi de l'asile politique est généralement le signe d'un manque de démocratie dans les pays d'origine, les bons esprits en tireront les conséquences : la France n' est plus un pays de Droit.

Il n' est pourtant pas loin le temps où le Président de la République donnait, à la Baule, au sommet franco-africain, des leçons de démocratie. Le roi, dit-on, en avait pris ombrage. Qu' a donc fait sa Majesté chérifienne, depuis, pour qu' en gage, notre pays se déshonore ? Faisons le bilan : il a, pour la famille Oufkir, changé le lieu d'assignation à résidence; en libérant des détenus de droit commun, il a fait de la place dans les prisons pour y mettre tous ceux qui ont été condamnés à la suite de la grève générale du 14 décembre dernier et des manifestations en faveur du peuple irakien; il a promis, en vue du référendum, d'élargir les détenus du Front Polisario faits prisonniers par l'armée ou la police, ignorant -puisqu' ils ont disparu- les quelque 800 civils enfermés dans les bagnes.

Donc, en un an, aucun progrès démocratique au Maroc; et en France, quel recul ! Il n' est qu' à constater l'écart qui existe entre la confiance en la France manifestée dans la lettre envoyée à M. et Mme Mitterrand par la fille d'un prisonnier de Tazmamart et les propos que l' on sait pour en mesurer l'ampleur. Ecoeurement. Nausée.

Il paraîtra quand même le livre d'Abdelmoumen Diouri. Plusieurs éditeurs sont déterminés dans le désir d'y contribuer. Alors, le citoyen français verra pourquoi a été sali son pays. Avec le temps, la trahison devient erreur.

(un certain nombre des informations qui sont données dans cette rubrique viennent de «La lettre de l'ASDHOM».)

TAZMAMART

Le tabou s'estompe lentement. Tazmamart était jusqu'à présent un mot interdit dans le langage officiel au Maroc, au point que la délégation marocaine a feint de ne pas comprendre ce dont il s'agissait quand le comité des droits de l'homme de l'ONU l'a interrogé sur ce point. Mais depuis le livre de Gilles Perrault et les appels de détresse qui sont parvenus au monde extérieur (voir n°109 et 111) le voile commence à se déchirer. Au congrès de l'OMDH, à Casablanca, le problème de Tazmamart a été ouvertement abordé.

En novembre dernier, les familles n'ont pas hésité à se manifester publiquement en envoyant une lettre au Ministère de la Justice (voir n°109). Depuis, certaines d'entre elles ont fait appel à des avocats, au Maroc comme en France.

Selon l'ASDHOM, 29 des personnes emprisonnées dans ce bagne n'ont pas pu supporter les conditions de cette geôle de la mort, mais 31 survivent encore. Il faut agir vite pour les sauver. A la demande de nombreuses associations ce dossier est considéré comme prioritaire par le Comité des droits de l'homme de l'ONU devant lequel le Maroc doit à nouveau comparaître le 11/07 prochain.

Dans sa lettre n°17 du 27/05/91, l'ASDHOM publie une lettre adressée à Mme et M. Mitterrand par la fille de Mohamed Raïss, l'auteur d'une des dernières missives sortie du bagne.

«Je vous conjure, Madame la Présidente, Monsieur le Président, d'agir vite auprès des autorités marocaines pour que ces citoyens recouvrent leur droit à la vie en conformité avec les textes internationaux, voire avec la loi marocaine. Aidez-nous, je vous en supplie, à sauver nos parents, à mettre fin à leur souffrance et à leur calvaire. Ils meurent les uns après les autres : mon père et les trente morts-vivants risquent de rendre l'âme d'un jour à l'autre.

Je vous en conjure et vous supplie de peser de tout votre poids pour que ces innocents puissent ressembler encore à des êtres humains et vivre le restant de leur vie brisée à jamais auprès des leurs.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, j'ai besoin de vous faire confiance; aidez-moi.»

Ilham Archer Raïss.
27/05/1991.

Les enfants de Belkacem Ouazzane ont également fait de nombreuses démarches rendues publiques à plusieurs reprises par des journaux marocains.

Les procès qui ont suivi la grève générale du 14/12/1990 ainsi que les manifestations de soutien au peuple irakien pendant la guerre du Golfe ont à nouveau saturé les prisons. A Kénitra, où se purgent les plus lourdes peines, de nouvelles familles font la queue au moment des visites.

DANS LES PRISONS

APPEL DE SOLIDARITE POUR LES DISPARUS DE TAZMAMART

Dans le cadre de l'intérêt croissant pour les droits de l'homme et la démocratie, plusieurs associations de défense des droits de l'homme ont évoqué les drames vécus par un grand nombre de citoyens enlevés et disparus, pendant de longues années, dans des endroits secrets, en particulier le bagne de Tazmamart.

Au cours de l'été 1973, soixante-et-un (61) détenus militaires ont été enlevés de la Prison Centrale de Kénitra. Ces détenus avaient été condamnés à des peines variant de 3 ans à la prison à perpétuité suite aux tentatives de coups d'Etat de Juillet 1971 et Août 1972.

Depuis lors, leurs familles ont perdu tout contact et sont sans nouvelles d'eux. Par la suite, il est apparu qu'ils ont été écroués, clandestinement, au bagne de Tazmamart. Les informations qui ont filtré et ont été publiées par des associations internationales des droits de l'homme (comme Amnesty International) ou nationales, ont montré la situation dramatique et hallucinante des détenus :

- Isolement individuel total et permanent dans des cellules sombres, mal aérées, très froides l'hiver et très chaudes l'été et qui ne sont ouvertes que trois fois par jour pour leur déposer une quantité insuffisante d'alimentation de mauvaise qualité et de l'eau, et ce pour les faire mourir à petit feu; privation de la promenade et même de rencontres entre eux.

- Deux couvertures usagées et privation de vêtements, à part un pantalon et une chemise par an; privation de douche depuis dix-huit ans.

- Absence de tous soins ou contrôle médicaux pour les malades qui restent longtemps dans un état d'agonie et de délire dans l'attente de la mort.

Cette situation infernale et l'aggravation des maladies physiques et mentales ont entraîné la mort de nombre d'entre eux sans que les morts soient remis à leurs familles ou que

celles-ci en soient informées au moins.

Selon les mêmes informations, d'autres détenus connaissant le même sort sont dans ce bagne ou dans d'autres endroits secrets.

Le bagne secret de Tazmamart et la situation des détenus qui y sont écroués ou dans d'autres bagnes secrets enlèvent toute crédibilité au discours officiel sur les droits de l'homme et la démocratie.

Le fait que sont toujours «disparus» des citoyens dont certains n'ont pas été jugés, alors que d'autres, comme les détenus militaires de Tazmamart, jugés au cours de procès publics, ont terminé pour leur grande majorité leur peine depuis dix-sept ans au moins;

Le fait que la disparition de ces derniers soit intervenue alors qu'ils étaient écroués à la Prison Centrale sous la responsabilité du Ministère de la Justice;

Tout cela frappe de nullité tout le discours sur la justice et ses institutions.

Les drames que vivent ces détenus sont la preuve irréfutable du plus haut degré de cynisme et de mépris de la vie humaine, des lois édictées, des droits élémentaires de la personne humaine et de sa dignité et de la suprématie de la mentalité de vengeance makhzénienne. Ils nous rappellent les formes les plus horribles de la répression et les plus atroces méthodes du despotisme et de la tyrannie.

Nous détenus politiques de la Prison Centrale soussignés, tout en appelant l'opinion publique, les forces démocratiques et les associations de droits de l'homme à agir avec fermeté et urgence pour sauver la vie de ceux qui sont toujours en vie et à prendre leurs responsabilités dans la solidarité effective avec les détenus de Tazmamart et les autres disparus, demandons leur libération, le rétablissement de leurs droits et la poursuite des responsables de ce drame.

Prison Centrale de Kénitra, le 6 juin 1991.

Signatures : AIT BENNACER Ahmed; ALAMI BAUTE Hassan; BENABESSLAM bdelilah; BENMALEK Lahbib; BOUQOUROU Abdelfattah; DOURAIDI Tahar; EL HARIF Abdallah; FAHLI Omar; IDRISSE KAITOUNI Ali; KABBAJ Abdelghani; KHYARI Ahmed; RAKIZ Ahmed; SERFATY Abraham; SRIFI Mohamed.

Traduit de l'arabe.

PRISON CIVILE DE MARRAKECH

A l'occasion du 5ème anniversaire de leur procès les détenus du groupe de Marrakech nous ont adressé le communiqué suivant.

Le 25/05/84, la cour d'appel de Marrakech a prononcé des peines allant d'une année à 15 ans de prison, à l'encontre de 42 militants progressistes, arrêtés à la suite du soulèvement populaire qui a ébranlé presque toutes les villes du Maroc en janvier 1984.

L'anniversaire de notre jugement, présente pour nous l'occasion de souligner que notre arrestation était la cause de notre engagement politique progressiste, et confirme la nature répressive, anti-nationale, anti-démocratique et anti-populaire du régime marocain.

Nous étions sûrs que notre procès, comme tous les procès politiques au Maroc, serait inéquitable tant qu'il est basé sur des procès verbaux falsifiés, tant que les droits de défense n'étaient pas garantis, en plus de la dépendance du pouvoir judiciaire de l'exécutif.

Nous étions convaincus, et le déroulement du procès l'a confirmé, que notre arrestation et notre procès n'étaient que l'exécution d'une décision politique prise d'avance aux hautes instances.

Nous étions conscients que le procès n'était que le moyen pour justifier d'autres buts politiques étant donné la conjoncture politique; surtout que le soulèvement populaire a mis en lumière des vérités politiques qui mettent en cause les fondements même de la légitimité du régime.

A la tête de ces vérités, on constate

- que le fossé entre le régime et les masses populaires ne cesse de s'élargir,

- que les institutions politiques ne bénéficient d'aucun soutien, et par là d'aucune légitimité.

A la lumière de ces vérités, on peut bien déterminer les buts politiques visés par le procès :

1. Montrer que la légitimité du régime n'était pas en cause et que le soulèvement était le fait d'une poignée de meneurs.
2. Détourner l'attention des causes réelles qui étaient à l'origine du soulèvement.

Nous, soussignés, détenus politiques, groupe de Marrakech, au moment où nous mettons la lumière sur les buts réels visés par notre arrestation après 7 ans d'incarcération, au moment où nous soulignons avec fierté le soutien croissant du peuple à ses militants détenus, exilés et disparus et au moment où nous soulignons le développement relatif du mouvement de lutte pour la démocratie dans notre pays, nous réaffirmons notre conviction que tout progrès réel dans ce sens ne peut se réaliser sans avoir comme base le principe de la souveraineté du peuple et sans embrasser les luttes héroïques des masses populaires dont la dernière manifestation est le soulèvement du 14 décembre 1990 ainsi que la manifestation de soutien au peuple irakien.

Prison civile de Marrakech le 19/05/1991.

13 signataires.

PRISON CIVILE DE CASABLANCA

Moussaoui Chefchaoui, arrêté le 24/10/1985, condamné à 20 ans de prison se trouve actuellement à la prison civile de Casablanca. Par une lettre dans laquelle il nous fait part de son angoisse, il nous apprend que sa femme vient d'être arrêtée et écrouée à Ghbila pour avoir, à sa demande, fait des démarches de légalisation de signature en faveur d'un camarade, prisonnier politique comme lui. Elle a été arrêtée le 13/05; puis relâchée par le procureur le 16/05 du fait de l'inconsistance des éléments de l'accusation et à nouveau écrouée le 20/05 après avoir été condamnée à un an ferme.

PRISON CENTRALE DE KENITRA

1. Les détenus politiques arrêtés le 14 décembre 1990 et incarcérés à la prison civile de Kénitra dénoncent les abus dont ils sont victimes. Outre les conditions de détention désastreuses, ils sont persécutés par certains gardiens qui leur volent leurs affaires personnelles et leur infligent des traitements inhumains et cruels. Mélangés aux droits communs, certains d'entre eux sont privés de promenade.

Ils exigent :

- a/ d'être séparés des droits communs,
- b/ de pouvoir recevoir leurs familles normalement,
- c/ de n'être plus la cible facile de certains gardiens.

2. On apprend également (lettre de l'ASDHOM n°18) que deux islamistes, détenus d'opinion dans cette même prison de Kénitra, mais incarcérés dans le quartier des «droits communs», comme les camarades de leur groupe, ont entamé depuis le 14/05 une grève illimitée de la faim pour être considérés comme des détenus politiques. Il s'agit de Mustapha Najmi et d'Abdelmounhim Chakour. Le premier des deux est actuellement dans un état très préoccupant.

3. Enfin, toujours à la prison centrale de Kénitra, 4 détenus politiques du «groupe des 26» qui se trouvent à la Maison Centrale pour passer leurs examens universitaires réclament, dans un communiqué :

- a/ qu'une enquête soit ouverte pour déterminer les véritables causes de la mort de Ahmed ZNAGUI le 20 mars 1991,
- b/ que tout soit fait pour sauver la vie des détenus du «groupe de Marrakech» (groupe dit des grévistes de la faim), en particulier celle de Mohamed ABBAD.

PRISON DE SAFI

Trois détenus politiques sont dans un état préoccupant. Il s'agit de Mohamed ABBAD qui a frôlé la mort dernièrement, de NARIDAH et de BIKARI.

L'APPEL DE MOHAMED SRIFI.

Par un texte écrit le 29/04/1991, Mohamed Srifi (n° d'écrou 19196 à la prison centrale de Kénitra), a lancé un appel aux partis marocains de l'opposition, aux syndicats et aux organisations des Droits de l'Homme. Il demande la création d'un comité national pour la libération de tous les détenus politiques.

Le moment lui paraît opportun car, depuis la grève générale du 14/12 dernier, le mouvement démocratique marocain a fait la preuve, à plusieurs reprises, de sa force, que les autorités seront bien amenées à donner des gages en vue d'organiser des élections et qu'à l'échelle internationale progresse la campagne pour la démocratie et le respect des droits de l'homme, en faveur notamment de la libération des prisonniers politiques.

«Il est urgent que des centaines d'hommes qui croupissent dans les prisons retrouvent vite le bien le plus précieux de la vie : LA LIBERTE...

DES TEMOIGNAGES PARMI TANT D'AUTRES

D'un détenu politique de la prison civile de TAZA.

Mon nom est Bouayadi Abdeljalil, né en 1957 à Al Hoceima (région de Beni Bouayach). J'ai poursuivi mes études primaires et secondaires à la même ville, et, en 1982, j'ai commencé à travailler au lycée Abdelkrim Al Khattabi à Nador comme préparateur en laboratoire.

En 1984, suite aux insurrections populaires qui ont touché

plusieurs villes marocaines, dont Nador, en protestation contre la vie chère et l'absence d'emploi, j'ai été arrêté le 30 janvier 1984 sur mon lieu de travail (le laboratoire du lycée) dans des conditions inhumaines.

J'ai subi pendant dix jours au centre de détention de la même ville des tortures sauvages (le chiffon, l'avion, la falaqua,...) dont je garde des séquelles sur mon corps jusqu'à aujourd'hui, bien que j'aie déjà passé sept ans de prison.

Le 11 mai 1984, j'ai été présenté à la Chambre Criminelle de la Cour d'Appel de Nador et inculpé d'attroupement et de manifestation... Je n'ai pas eu le droit de me défendre au cours d'un procès inique et j'ai été condamné à 12 ans de prison ferme.

Pendant la «garde à vue», on m'a volé mes affaires, dont une bague en or qu'un policier m'a enlevé de force. Quand j'ai été transféré en prison, j'ai dénoncé ce comportement auprès du Procureur du Roi et je lui ai demandé d'intervenir pour qu'on me restitue mes affaires, mais j'ai été surpris par la réponse négative du Procureur qui m'a demandé le nom du policier qui m'a pris ma bague. Comment pouvais-je connaître ce policier alors que mes yeux sont restés bandés pendant dix jours?

Après mon transfert à la Prison Civile de Taza, j'ai été emprisonné avec des détenus de droit commun et privé des droits les plus élémentaires du détenu politique. J'ai dénoncé cette situation pendant sept ans et je continue à être privé de mes droits. J'ai également demandé aux instances concernées de me transférer à la Prison de Fès pour poursuivre mes études à l'Université, d'autant plus que j'y suis inscrit et que j'y suis transféré tous les ans pour passer les examens.

Toutes mes tentatives ont échoué et tous mes droits sont bafoués dans une prison soumise à un régime militaire et où la répression sauvage est quotidienne, l'alimentation, donnée aux détenus à travers les grilles, est défectueuse et la promenade est une marche militaire (les prisonniers marchent en rangs deux par deux et ne doivent pas regarder à gauche ni à droite).

Ces traitements sont considérés comme «normaux» dans cet établissement dirigé par une direction connue pour son despotisme et sa tyrannie.

Je demande aux organisations de juristes et de droits de l'homme de me soutenir pour que je retrouve mes droits de détenu politique.

D'un détenu politique de la prison civile de Fès

Par cette lettre, je souhaite faire part de ma situation et celle de plusieurs détenus marocains dont beaucoup de mes ca-

marades militants de l'UNEM. Un plan établi par le régime (Hassan II) lui garantit la possibilité d'emprisonnement et la violation des Droits de l'Homme ainsi que la désinformation de l'opinion publique internationale. L'incrimination de l'activité syndicale n'est qu'un de ses plans.

Je m'appelle ABAYANAGH Abdellah, étudiant en 3ème cycle option sociologie. Suite à mon activité au sein de l'UNEM (Union Nationale des Etudiants Marocains), au rang des étudiants basistes progressistes, (dit Elquaïdine) j'ai suivi le chemin suivant depuis 1984.

1984 AVRIL : convocation adressée du bureau de R.J., service policier de la faculté.

1985 JANVIER : arrestation de mon père, interrogé puis relâché après 48 h.

Même scénario plus de 4 fois jusqu'à ce que les visites de la police deviennent presque quotidiennes. Je ne peux plus rejoindre ma famille qui habite à Zagara, loin de Fès (700 km). Mon père est actuellement âgé de 80 ans.

1986 : arrestation de mon frère, enseignant au lycée, gardé 24 h, pour être interrogé au sein de l'université vers 8 h du soir. Cette opération a échoué grâce à l'intervention des étudiants malgré la violence utilisée par la police contre eux (chaînes, couteaux). Je porte encore des cicatrices sur mon front et cinq autres étudiants ont été gravement blessés (acte reconnu par le directeur de la cité universitaire, qui s'est dit non-responsable car la police est intervenue sans ordre officiel).

DECEMBRE : pendant les vacances du Nouvel An, intervention policière à la cité universitaire et violation de toutes les chambres d'étudiants. Opération qui a duré de 8 h du matin jusqu'à 10 h du soir, heure à laquelle je me suis échappé par les toits de la cité.

Même année, refus de ma réinscription ainsi que celle d'un étudiant de la Fac de Lettres !

1987 24 JANVIER : Jour de mon arrestation au sein de la cité universitaire par des membres de la R.J. en civil avec l'aide des vigiles (police universitaire). Après avoir été matraqué violemment (ce qui a causé la perte de deux dents et la déchirure de la lèvre supérieure); j'ai été transporté les yeux bandés dans une villa où je suis resté nu, 3 jours assis sur une chaise. Ils ont refusé de faire venir un médecin ou de me transporter à l'hôpital. On m'a enfoncé un torchon dans la bouche afin que la perte de sang ne salisse pas la villa !

J'ai subi de véritables tortures (falaqua, coque, eau des w.c. dans la bouche,...); j'ai dû dormir les menottes aux mains et un bandeau sur les yeux dans une chambre isolée de 2 m². On m'a ensuite fait passer de nombreux interrogatoires dans le but de me faire avouer des fautes imaginaires telles que les relations avec le Polisario, Ilam Amam,...

N'ayant rien pu tirer de ces interrogatoires, ils m'ont transporté le 9 septembre après m'avoir fait signer une quinzaine de pages les yeux bandés.

A la P.J. de Fès, je suis resté enfermé avec seulement un pain

noir par jour, en même temps qu'un étudiant membre de la Faculté des Sciences.

Le 17 septembre, ils nous ont fait paraître devant le juge d'instruction, et ce même jour j'étais transporté à la prison et mis avec des prisonniers de droit commun et séparé de mon camarade.

Le célèbre geôlier nommé ELAOU DMES a par la même occasion, trouvé une personne sur qui faire passer son agressivité obsessionnelle ! Privé de contacts avec l'extérieur, même avec ma famille qui a ignoré où j'étais dès mon arrestation. C'est après une grève de la faim les 19, 20 et 21 octobre 1987 que j'ai pu avoir des contacts avec mon camarade et avec ma famille.

Je suis resté en état d'arrestation provisoire jusqu'au 6 avril 1989 où j'étais jugé devant la cour d'appel de Fès pour ces motifs : atteinte à l'ordre public, agression contre la police, des faits qui ne justifient pas mon inculpation. Ces accusations visent à montrer que les militants basistes ne manifestent pas leurs opinions mais commettent des actes de violences, ce qui est tout à fait faux.

Jugé le 6 avril 1989, j'ai été transféré à la prison civile d'Essaouira, en situation de détention particulière.

Là, l'administration m'a imposé le « régime du droit commun » ce qui m'a fait endurer de nombreuses tortures : cachot 4 jours, acte de violence par les gardiens et par leurs indicateurs de droit commun, privation de mon courrier, même les documents qui m'ont été envoyés par la Société des amis de Hassan Hamdam.

Lors du mois du Ramadan, deux de mes soeurs sont venues pour me rendre visite après avoir fait 500 km. On ne les a pas autorisées à me voir...

Je n'ai pas pu avoir de consultation médicale alors que je souffre de nombreux maux de tête, situation aggravée par l'humidité de la prison d'Essaouira (15° en été). Malgré une protestation de ma famille auprès du Ministère de la Justice, ainsi que la direction générale des prisons, je n'ai été transféré à Fès que 3 jours avant la date des examens, au mois d'octobre 1990.

Actuellement je suis toujours sous la menace d'un nouveau transfert malgré que l'administration prétende nous traiter comme des étudiants et non comme des détenus politiques. Je tiens fermement à mon identité politique comme militant basiste progressiste marxiste-léniniste.

Je souhaite que ce témoignage permette d'informer l'opinion publique internationale de la terrible situation des détenus politiques.

Le 23/05/1991

Abdellah ABAYANAGH.

■ D'un père d'élève

Le témoignage suivant est paru dans Solidarité, le bulletin de l'AMDH, 5 Zankat Soussa, BP 1740, Rabat. On trouve également dans ce n° les récits de la mort d'un élève de Souk Larbaâ, à la suite des violences policières ayant réprimé la manifestation du 23/02 dernier, en faveur du peuple irakien, ainsi que les sévices subis par une jeune enseignante enceinte qui ont provoqué une fausse couche, et la mort, le 20/03/1991, de Mohamed Znagui, détenu politique, condamné à 10 ans après les événements de 1984.

Fentas Rahhal est un élève du collège Ibn Hazm de Casablanca. Il est en 4ème année secondaire.

Son père témoigne .

Suite au mouvement de soutien des lycéens au peuple irakien, mon fils a été arrêté, en compagnie de nombre d'autres collégiens, de l'intérieur de son collège, et sous les regards du directeur d'établissement et des autres lycéens.

Certains des co-détenus de mon fils m'ont contacté et raconté tout ce qu'ils ont enduré : coups de poings, coups de bottes, à l'intérieur du véhicule comme au 21ème arrondissement de police et au district de police de Sidi-Othmane.

Les enfants ont été relaxés après une arrestation de 3 heures environ. Au retour de mon fils, dans un piteux état résultant de la torture qu'il avait endurée, il a eu des nausées, des vomissements et de la fièvre. Le lendemain, dimanche 3 février, je l'ai porté le matin à l'hôpital.

Les médecins m'ont informé que mon fils souffrait d'une **hémorragie cérébrale**. Il a fallu l'opérer d'urgence, et l'éventualité d'une nouvelle opération reste très probable.

Jusqu'à aujourd'hui, mon fils est dans un **coma total**. Il se trouve dans une salle de réanimation où la nutrition a lieu d'une manière artificielle.

Malgré ma situation pécuniaire précaire, j'ai emprunté ce qui m'a été jusqu'à présent nécessaire pour le traitement de mon fils, dont la situation s'est compliquée d'une **infection pulmonaire**.

Alors que je condamne le traitement barbare dont a souffert mon enfant, j'en appelle à toutes parties concernées par les droits de l'homme pour qu'elles contribuent à **sauver mon enfant**, et aux responsables locaux et centraux pour la réhabilitation de mon fils et **la punition de ses tortionnaires**.

Signé : FENTAS Abdelhaï.

BREVES...BREVES...BREVES...

■ NOUVEAUX PROCES

Abdelmalek Ouard, arrêté le 18/01 dernier, à la suite des manifestations de soutien au peuple irakien, n'avait pas été présenté au tribunal à cause de son état de santé. A la suite de fractures au pied et à la main, causées par des tortures subies pendant l'interrogatoire, il avait été hospitalisé. Début février, deux jours après sa sortie d'hôpital, un fonctionnaire de la préfecture venait chez lui confisquer son dossier médical. Trois mois plus tard, il était convoqué par le tribunal et condamné à un an de prison, sans avoir pu être défendu par son avocat.

■ LE SORT DES MILITAIRES PASSES EN ALGERIE

Aucune nouvelle de cette catégorie de disparus que sont les 2250 militaires passés en Algérie le 4/02 dernier (voir n°110 et 111). Il semble, en tous les cas, que les autorités algériennes refusent cette fois de remettre au Maroc les 865 militaires marocains qui restent stationnés près de Tindouf, à cause vraisemblablement des informations qui ont fait état du sort de ceux qu'elles ont déjà livrés dans un premier temps.

■ LES PRISONNIERS SAHARAOUIS

Dans la perspective du référendum sur le Sahara occidental, Hassan II a annoncé une mesure d'amnistie en faveur de tous les détenus se réclamant du Front Polisario, arrêtés par l'armée ou la police. Cette annonce ne doit pas faire oublier les quelque 800 disparus -des familles entières- qui périssent dans plusieurs bagnes comme celui de Kalaât M'Gouna (voir n°108, p.4).

■ LES ASSOCIATIONS MAROCAINES DES DROITS DE L'HOMME

L'OMDH a publié en octobre dernier ses observations au sujet du rapport que le gouvernement marocain a fait devant le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU (voir publications).

Dans un communiqué du 27/04 dernier, l'AMDH a dénoncé la politique de répression menée contre le mouvement étudiant ainsi que toutes les atteintes aux droits de l'homme, soulignant que le Maroc est très en-dessous de l'application des pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, culturels, économiques et sociaux.

■ SAISIE DES DEUX PREMIERES EDITIONS D'UN JOURNAL MAROCAIN

Rabat, 8 juillet. Les deux premières éditions d'un journal marocain de gauche ont été saisies, après publication d'articles critiquant le régime du roi Hassan II et évoquant le cas de l'opposant Abdelmoumen Diouri.

La première édition faisait état d'une lettre d'un prisonnier décrivant des conditions très dures à la prison de Tazmamart, dans les monts de l'Atlas. Les autorités marocaines n'ont jamais admis publiquement l'existence de cette prison, qui a été dénoncée par Amnesty International et des organisations françaises des droits de l'homme.

Dans la deuxième édition, un article évoque le cas d'Abdelmoumen Diouri, opposant expulsé vers le Gabon par la France qui lui avait accordé l'asile politique. Abdelmoumen Diouri est l'auteur de deux livres dénonçant la torture et la corruption au Maroc, et son troisième livre, qui traite de la fortune personnelle d'Hassan II, doit être publié en France en octobre.

L'affaire DIOURI ou la France est-elle encore un Etat de droit?

Les faits, les justifications du gouvernement

18/06 : Philippe Marchand, Ministre de l'Intérieur signe un arrêté d'expulsion d'Abdelmoumen DIOURI, en application de la procédure d'urgence absolue.

19/06 : A Barcelone, où il était en voyage, Moumen DIOURI apprend, par un coup de fil, son expulsion. Il maintient son intention de revenir à Paris.

20/06 : Il rentre sans difficultés particulières à Orly où sa famille, alertée l'attend accompagnée d'un ami et d'un représentant d'Amnesty International.

Devant son domicile (43 boulevard Victor Hugo à Neuilly), il est interpellé par 7 policiers en civil qui l'embarquent en déclarant qu'ils l'amènent au Ministère de l'Intérieur. On reste sans nouvelles de lui jusqu'au soir à 18 heures où il atteint au téléphone son avocat Maître Oussedik pour lui confirmer sa notification d'arrestation et sa destination : le Gabon. On a appris par la suite que la présidente de la Fondation France-Libertés, Danielle Mitterrand, Amnesty International, France-Terre d'asile avaient en vain tenté de faire annuler l'arrêté d'expulsion.

Un peu avant 22 heures, un avion d'Air Gabon le conduit à Libreville où il est remis à la police. Ce n'est qu'à ce moment-là que son arrestation est rendue officielle.

21/06 : A Issoudun, où il est en voyage, le Président de la République, pour répondre aux propos que l'on sait avoir été tenus par Jacques Chirac, fait un beau discours sur le droit d'asile et célèbre la France terre d'accueil.

Pendant ce temps, la famille est sans nouvelles directes de

Moumen DIOURI.

Le Ministre gabonais des droits de l'Homme déclare qu'il est dans un hébergement sûr. Maître Oussedik engage une procédure de recours pour réclamer l'annulation de l'expulsion.

Les réactions sont vives. A Paris, au siège de la Ligue des droits de l'homme se réuni-

GÉOPOLITIQUE : FRANCE TERRE D'ASILE



Le Canard enchaîné 28.8.91 Delambre

-ssent de nombreuses associations qui décident une manifestation pour le lundi 24. Des mouvements identiques se développent en province.

22/06 : On sait que Moumen DIOURI est assigné à résidence dans un hôtel de Libreville, mais aucun contact ne peut être pris avec lui.

23/06 : La télévision gabonaise diffuse une déclaration de Moumen DIOURI, rassurante.

24/06 : Des manifestations ont lieu en France. A Paris, 2000 à 4000 personnes défilent de la place Saint Augustin à la Madeleine. A la fin de la manifestation, Maître Oussedik rappelle les faits. «C'est une honte, dit-il, pour une démocratie d'avoir procédé ainsi à ce que l'on est bien obligé de qualifier d'enlèvement et de séquestration». Laissant entendre qu'à Libreville le Président Bongo n'avait pas accepté la venue de Moumen DIOURI de gaité de cœur, il ajoute «... Tout a été arrangé à Paris. Le pouvoir, à Paris, est discrétionnaire, le geôlier est africain».

On apprend en fin de manifestation que le Ministre de l'Intérieur ne veut pas recevoir la délégation telle qu'elle a été constituée par les mouvements organisateurs.

Devant les réactions de l'opinion publique, le gouvernement essaye de se justifier. «Nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat» dit un communiqué de l'Intérieur, qui précise que sont reprochées à M. Diouri «des intelligences avec des groupes étrangers qui sont de nature à troubler la sécurité publique et à nuire aux intérêts de la France». Le Quai d'Orsay, quant à lui, souligne que le devoir de réserve ne doit pas mettre en péril les relations extérieures de la France. Le lundi 24/06, à Dunkerque, le Président de la République déclare «On ne peut accepter qu'il y ait un manquement répété, presque continu, au devoir de réserve (...)La France

APPELS A MANIFESTER

Une trentaine d'organisations ont appelé à participer à la manifestation de ce soir, à 18 heures, place Saint-Augustin, pour exiger l'annulation de l'expulsion de l'écrivain marocain Abdelmoumen Diouri. Parmi les signataires figurent notamment le PCF, le Mouvement de la jeunesse communiste, la CGT, la CFTD, S.O.S-Racisme, le MRAP, la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des avocats de France, la FEN, le SNES, le SNI, l'UNEF, l'UNEF-ID, le Mouvement des jeunes socialistes et l'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM).

ne peut pas entrer en difficultés graves avec tous les pays qui comptent des réfugiés politiques sur son sol».

Réactions.

Est-il besoin de le souligner, chacune de ces justifications déconsidèrent le gouvernement, le Président de la République et, par voie de conséquence, la France. la Convention de Genève portant sur le statut des réfugiés politiques stipule, dans son article 7, que «tout Etat contractant accordera aux réfugiés le régime qu'il accorde aux étrangers en général». On se trouve donc renvoyé à la condition générale des étrangers. Or, en France, ces derniers bénéficient de la même liberté d'opinion et d'expression que le citoyen français. Les expulsions, prévues à l'article 32 de la Convention ne peuvent être prononcées que pour «des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public». Ce n'est manifestement pas le cas ici. Une expulsion simple aurait été déjà entièrement contradictoire avec les textes internationaux signés par la France. Que dire de l'expulsion en urgence absolue qui a empêché M. Diouri de se défendre?

«La France est-elle encore un Etat de droit ?» C'est la question que nous devons nous poser désormais, ainsi que nous l'avons fait dans le premier de nos communiqués le 21/06. De très nombreuses organisations ont réagi de la même manière : Amnesty International, la Commission de sauvegarde du droit d'asile qui comprend la Cimade, France-Terre d'asile, le groupe de soutien aux travailleurs immigrés, la Ligue des droits de l'homme, les 52 organisations qui ont appelé à la manifestation du 24/06, dont les premières à signer étaient l'ASDHOM, l'ATMF, l'APADM, les CLCRM, la Cimade, SOS-Racisme, le MRAP, les juristes démocrates, la Ligue des droits de l'homme, Alternative vert-rouge, la LCR, le PC, la FEN,...



Le Monde 25.6.91

L'indignation dépasse les frontières du pays : l'association américaine de défense des droits de l'homme «Human Rights Watch» a écrit à M. Mitterrand et à Mme Cresson pour demander le retour inconditionnel en France de M. Diouri. Au niveau européen, la coordination des associations démocratiques d'immigrés marocains en Europe (CADIME) dénonce la violation de la Convention de Genève contre un réfugié statutaire.

Il faut continuer à maintenir une forte pression sur le gouvernement, car la vie de Moumen Diouri, dans un pays ami du Maroc, est toujours en danger, surtout depuis que le Roi du Maroc a demandé au Président Bongo de l'extrader.

UN SEUL MOT D'ORDRE : LE RETOUR DE DIOURI EN FRANCE !



Exactions policières dans les banlieues

A la suite des événements survenus dans les banlieues, à Mantes notamment, l'ASDHOM et les CLCRM ont rédigé le communiqué suivant :

Les actes de répression policière survenus ces derniers jours en banlieue parisienne ne peuvent être qualifiés de bavures; ils sont trop systématiques pour cela.

Avant de mourir au commissariat de Mantes-La-Jolie, Aïssa IHICH âgé de 18 ans, a été tabassé dans un fourgon et pendant la garde à vue, ainsi que l'examen du corps en a donné la preuve. Malgré les démarches faites par sa famille, la police a refusé de tenir compte de son asthme et de lui fournir les médicaments indispensables apportés par ses proches; le médecin consulté n'a pas hésité à autoriser la prolongation de la garde à vue.

A Mantes également Saddik DERRAKH, professeur de physique au lycée Jean Rostand, a été frappé dans la rue par les services de police alors qu'il faisait du jogging; il a été très grièvement atteint et dut porter une minerve pendant plusieurs jours.

Ces événements font suite aux drames survenus à Sartrouville et dans d'autres villes qui abritent la génération des ghettos et du mal vivre.

Tout comme nous le ferions, si elles avaient lieu ailleurs, nous dénonçons ces extrémités dans l'attitude de la police. C'est la manifestation révoltante d'une montée en France de l'intolérance et du racisme.

Les belles paroles du gouvernement ne suffisent pas.

REFUGIE EN FRANCE DEPUIS QUINZE ANS, UNE EXPULSION EN CADEAU A NOTRE AMI LE ROI

C'est la police gabonaise qui, vendredi matin, a accueilli l'opposant marocain Abdelmoumen Diouri à l'aéroport de Libreville. La veille au soir, c'était la police française qui l'avait escorté jusqu'à Roissy, en application de la « procédure d'urgence absolue », signée par Philippe Marchand. L'explication de cette mesure exceptionnelle contre un intellectuel, qui vivait en France depuis plus de 15 ans et disposait du statut de réfugié politique jusqu'en 1995 comme opposant au régime marocain, est arrivée après son avion. « M. Diouri (...) a, malgré les mises en garde qui lui avaient été adressées, entretenu avec des groupes et des puissances étrangers des intelligences qui sont de nature à troubler la sécurité publique et à nuire aux intérêts de la France », expliquait hier le ministre, resté muet jusqu'alors, même face aux interrogations de Danielle Mitterrand, présidente de la fondation « France Liberté ».

Les précisions sur cette expulsion, au lendemain de la visite à Paris du ministre marocain de l'Intérieur Driss Bassri, sont officieuses mais tout aussi vagues. D'après certaines sources proches de la place Beauvau, l'écrivain maghrébin, célèbre surtout pour deux ouvrages cinglants contre le roi Hassan II, aurait eu pendant la guerre du Golfe « des contacts avec des Libyens et des Irakiens ». Mais il n'y aura pas un mot de plus, pour expliquer pourquoi l'expulsion n'a pas été jugée « d'urgence absolue » à l'époque. Ni comment elle l'est soudain devenue. Des services de police français auraient bien été contactés pour étoffer un peu le dossier contre cette ancienne victime de la torture marocaine. Mais, selon plusieurs indiscrétions, aucun n'aurait trouvé dans ses fiches de quoi permettre au ministère de l'Intérieur de préciser ses accusations. Ce qui corrobore l'explication, fournie par les mêmes sources, d'un « échange de services » : le renvoi de l'opposant contre l'aide marocaine pour mieux « pénétrer » les milieux maghrébins en France. Notamment dans les banlieues à problèmes...

La destination de Diouri n'a pas non plus de quoi calmer ni convaincre les associations humanitaires et les personnalités, nombreuses à s'émouvoir de cette expulsion. Interrogé vendredi soir sur les raisons qui avaient conduit les autorités françaises à mettre l'opposant marocain dans un avion pour le Gabon, sans lui laisser le choix de son pays d'accueil, Philippe Marchand a indiqué que la France avait « cherché un pays d'accueil » et « qu'il se trouve que c'est le Gabon ». Mais il se trouve également qu'entre le Gabon et le Maroc, les ponts sont aussi nombreux qu'étranges. Par exemple, le président africain Bongo a commandé l'an dernier son repas de noce, directement dans les cuisines royales. C'est aussi dans le camp de Kenitra, au Maroc, que des policiers gabonais suivent des stages d'entraînement... sous l'ordre de coopérants militaires français. Inquiet du sort d'Abdelmoumen Diouri, Amnesty international « insiste auprès des autorités françaises afin qu'elles obtiennent des autorités gabonaises toutes les garanties relatives à sa sécurité. »

« Je ne pensais pas qu'on puisse tomber aussi bas et que le gouvernement français pourrait un jour se faire le valet du roi du Maroc », s'indigne l'écrivain Gilles Perrault, auteur lui aussi d'un livre sévère sur Hassan II.

Entre les deux hommes, la comparaison ne s'arrête d'ailleurs pas aux succès de librairie. Leurs ouvrages ont le don

d'embrouiller les liens franco-marocains. Tombé entre une déclaration de François Mitterrand sur les régimes démocratiques en Afrique et une visite prévue par sa femme Danielle dans des camps de Sahraouis, *Notre ami le Roi* de Gilles Perrault avait en novembre dernier sérieusement compromis les relations diplomatiques entre les deux pays. Quelques mois plus tard, après une fragile réconciliation, l'obstination d'Abdelmoumen Diouri à vouloir publier en France son troisième ouvrage a sérieusement fait tiquer Paris. Des rappels insistants à l'« obligation de réserve » du réfugié depuis le début de l'année ne l'ont pas fait plier même s'il redoutait, peu avant son expulsion, d'être le fruit d'un « odieux marchandage », d'un accord secret de sécurité entre les deux pays.

« Je crains pour sa vie », a répété son avocat Maître Oussedik qu'un coup de fil de Libreville vendredi vers 18 heures n'a pas rassuré. La déclaration de Philippe Marchand, relancé hier soir en marge du séminaire franco-espagnol de Montignac, ne devrait pas le reconforter davantage : « Etes-vous inquiet de la sécurité de Diouri au Gabon ? », lui a demandé un journaliste. Battant les records de laconisme, qu'il déploie depuis le début dans ce dossier, le ministre a lâché : « Non ».

Florence AUBENAS

Libération 22.6.91

FRANCE-MAROC

DIOURI A LIBREVILLE SOUS HAUTE HOSPITALITE

Sitôt débarqué au Gabon, l'opposant marocain a été installé dans un hôtel du centre de la capitale, dirigé par une fille du président Bongo. A Paris, les prises de position se sont cependant multipliées jusqu'au sein du Parti socialiste, contre une expulsion que les autorités justifiaient hier laconiquement.

Gabon, terre d'asile. « *Vraiment, je ne peux pas vous passer monsieur Diouri. Il est au bar avec des officiels gabonais. Je n'ai pas le droit de le déranger.* » C'est ainsi que la standardiste de l'hôtel Mont de Cristal a répondu hier soir à l'insistant appel d'un homme qu'elle croyait du ministère français de l'Intérieur... Déjà, elle avait dérogé à la consigne lui enjoignant d'affirmer que l'opposant marocain, expulsé de France et arrivé vendredi matin dans la capitale gabonaise, aurait « *quitté l'hôtel* ». En fait, il est provisoirement installé, en attendant l'aménagement d'une résidence « *discrète et facile à surveiller* », dans deux chambres communicantes du sixième étage. Ce qui permet à trois anges gardiens de la Direction générale de la documentation, le très orwellien service local de sécurité, de veiller sur un homme qui, officiellement, « *n'est pas en état d'arrestation au Gabon* ».

Pour renvoyer l'opposant marocain, selon la procédure « *d'urgence absolue* », Paris a cherché un pays d'accueil et, selon l'explication lapidaire du ministre de l'Intérieur, Philippe Marchand, « *il se trouve que c'est le Gabon* ». Dans un pays ami du « *pré carré* » de la France en Afrique, Abdelmoumen Diouri a ainsi été accueilli en famille. L'hôtel Mont de Cristal, au cœur de Libreville, est en effet dirigé par l'une des filles du président gabonais, Omar Bongo. Une autre, Pascaline, vient d'être nommée par son père, vendredi dernier, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, en remplacement de son frère cadet, Ali Bongo. L'ancien titulaire du « *domaine réservé* » de la diplomatie, par ailleurs un ami intime de Jean-Christophe Mitterrand, le fils du chef de l'Etat français et responsable à l'Elysée de la « *cellule africaine* », n'avait pas l'âge minimum requis par la nouvelle constitution gabonaise. Ce remaniement familial illustre les dures concessions auxquelles le « *vent de démocratie* » et la « *Paristrouka* » obligent le président Bongo...

A Paris, où une trentaine d'organisations appellent ce soir à manifester, à 18 heures, de la Place Saint-Augustin au ministère de l'Intérieur, le Centre de soins aux victimes de tortures et l'Association pour les victimes de la répression en exil (AVRE) s'inquiètent de l'état de santé d'Abdelmoumen Diouri, qui avait subi de très graves sévices, il y a 28 ans, au Maroc. « *Les rencontres que peuvent faire les anciennes victimes de tortures avec une nouvelle situation d'insécurité réactivent de façon dramatique les souffrances antérieurement endurées* », ont affirmé dimanche, dans un communiqué conjoint, le Centre de soins aux victimes de tortures et l'Association pour les victimes de la répression en exil (AVRE).

Jusqu'à hier soir, la famille d'Abdelmoumen Diouri n'avait toujours pas de contact direct avec lui. « *Son épouse est extrêmement angoissée car, le connaissant, ce n'est pas volontairement qu'il la laisserait sans nouvelles* », a déclaré M^e Mourad Ouessdik, l'avocat d'Abdelmoumen Diouri qui a engagé une procédure de recours pour réclamer l'annulation de l'expulsion. Des plaintes contre le gouvernement français ont également été déposées devant la Cour de justice européenne et la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

Aucune explication précise n'a été donnée par les autorités françaises pour justifier le renvoi brutal de l'opposant marocain, installé en France depuis une quinzaine d'années et détenteur d'une carte de réfugié valable jusqu'en juillet 1995. Selon le ministre de l'Intérieur, « *M. Diouri a, malgré les mises en garde qui lui ont été adressées, entretenu avec des groupes et des puissances étrangères, des intelligences qui sont de nature à troubler la sécurité publique et à nuire aux intérêts de la France* ». A demi-mots officieux, on ajoute qu'il s'agirait de « *contacts avec des services libyens, irakiens et palestiniens* ». Ce qui ne cadre pas très bien avec le mobile invoqué hier, au micro de radio Monte-Carlo, par le ministre de la Défense, Pierre Joxe. Pour lui, l'expulsion était « *liée à des*

problèmes de politique internationale ». Elle relèverait de « *raisons de relations d'Etat à Etat* ». Entre la France et le Maroc?

L'expulsion d'Abdelmoumen Diouri dans le cadre d'une « *procédure parfaitement légale exceptionnelle* », selon la formule laborieuse de Pierre Joxe, a visiblement troublé son prédécesseur, l'ancien ministre de la Défense, Jean-Pierre Chèvenement. Un texte voté hier à l'unanimité par les membres de son courant demande au gouvernement que « *des explications soient données sur les raisons de cette expulsion et que la mesure soit rapportée afin qu'un débat contradictoire puisse s'instaurer* ». Avec, comme conclusion, ce trait perfide : « *Un gouvernement de gauche, sous peine de se déconsidérer, doit être en mesure de la justifier* »...

Cette conviction avait déjà été exprimée samedi par le porte-parole du Parti socialiste qui, lui aussi, « *a demandé des explications au gouvernement* ». Pour Jean-Jack Queyranne, « *on ne saurait admettre qu'il y ait eu un quelconque marchandage avec le pouvoir marocain* ». Toutefois, si marchandage il y eut, il se situe au plus haut niveau. C'est du moins l'avis exprimé par l'ancien ministre de François Mitterrand et « *ami lucide* » du roi Hassan II, Michel Jobert. Selon lui, « *la décision d'expulsion a été prise au sommet de l'Etat* ». Ce qui cadre parfaitement avec l'embarras difficilement caché, jeudi, au ministère de l'Intérieur, au Quai d'Orsay, ainsi que parmi des collaborateurs à l'Elysée. L'arrestation d'Abdelmoumen Diouri, à 11 h 45 heures à Neuilly, n'a elle-même été officiellement confirmée qu'à 22 heures, treize minutes après le décollage de l'avion d'Air Gabon à destination de Libreville. « *Que voulez-vous, c'est un peu comme en Afrique* », a amèrement ironisé un responsable astreint au silence...

Stephen SMITH

Libération 22.5.91

Vive controverse autour de du réfugié politique marocain

M. Abdelmoumen Diouri, l'opposant marocain qui a été expulsé, jeudi soir 20 juin, de France vers le Gabon, « n'est pas en état d'arrestation mais est simplement interrogé », a déclaré, vendredi, M. André Mba Obame, ministre gabonais des droits de l'homme.

« Pour des raisons de sécurité, on ne peut pas dire où il se trouve mais il est bien arrivé », a-t-il ajouté, précisant que le gouver-

nement lui cherchait un « hébergement sûr ». L'expulsion de M. Diouri, qui doit publier, à la rentrée, un livre, intitulé *A qui appartient le Maroc?*, était, selon un communiqué du ministère de l'intérieur, « une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ».

M. Philippe Marchand a estimé, de passage en Dordogne, que la sécurité de l'écrivain n'était aucunement menacée au Gabon, pays

Le dossier rassemblé par la police française contre M. Abdelmoumen Diouri suffisait largement, selon le ministère de l'intérieur, à justifier son expulsion vers le Gabon, jeudi soir 20 juin. Cette décision relève essentiellement de la raison d'Etat, selon les proches de l'opposant au régime d'Hassan-II et les organisations de défense des droits de l'homme.

Dans un communiqué, le ministère de l'intérieur a assuré que cette mesure était « une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ». Le porte-parole du Quai d'Orsay a ajouté de son côté, que l'expulsion « s'est faite en plein accord avec le ministère des affaires étrangères » et que l'asile politique « implique un devoir de réserve qui ne mette pas en péril les relations extérieures de la France ».

Réfugié politique en France depuis 1974, M. Diouri avait été condamné à mort au Maroc, en 1964, pour complot contre Hassan II. Ce dernier l'avait amnistié l'année suivante. M. Diouri était surveillé de près par la police française et les services spéciaux (DGSE et DST). Lui sont reprochées des « intelligences avec des groupes et des puissances étrangers, qui sont de nature à troubler la sécurité publique et à nuire aux intérêts de la France ».

Sont ainsi visés, primo, des contacts répétés avec les services secrets libyens, notamment à Tripoli. Secundo, un voyage à Bagdad pendant la guerre du Golfe, pour rencontrer des responsables irakiens de haut niveau. Tertio, des rapports avec certains groupes palestiniens, notamment le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habache. A plusieurs reprises, les policiers auraient

demandé à M. Diouri fin à ces activités le ministère de que que des son « considérables venant de l'étranger » menté les comptes l'opposant.

Jeudi 13 juin avant l'expulsion marocain de l'information, M. Marchand. L'entretien de trois ressortissants à l'occasion de Mantes-la-Jolie plus généralement blème des jeunes les banlieues.

Tracta entre gouvernements

Des proches croient savoir que les relations entre les deux royaumes ont infiltré des milieux marocains désamorcer les sol français. Ils r roi Hassan II av de l'affaire des ques de Creil, f des consignes à s afin que les ado cent à porter leu

D'où l'interprétation par l'entourage, celui-ci a été ex concilier le bo souverain et l'iffi la publication au limard, du re rault, Not an dénonçait les droits de l'ho royaume. M. Der teur des édition qui doivent publi

Terrains, forêts, villas...

Abdelmoumen Diouri, l'écrivain marocain expulsé jeudi soir vers le Gabon, prétend dans son livre, *A qui appartient le Maroc?*, faire l'inventaire exhaustif de la fortune personnelle du roi Hassan II. Dans un entretien accordé en avril à l'hebdomadaire espagnol *Cambio 16*, il qualifiait son livre de « véritable bombe à retardement ». Selon Abdelmoumen Diouri, le roi possède le quart des terres cultivées au Maroc, soit 1,5 million d'hectares, qu'il se serait approprié au moment de l'indépendance. « Quand les paysans marocains se sont présentés avec leurs titres de propriété après la fuite des colons, l'armée a tiré. Depuis,

personne n'a osé réclamer ses biens », déclarait l'écrivain à *Cambio*. Dans son livre, Abdelmoumen Diouri décrit les activités de l'Omnium nord-africain (ONA), le principal groupe privé marocain, dirigé par des proches du roi. L'ONA a un domaine d'action des plus variés : vente d'or, d'argent, de cuivre, etc. dont 70 % des bénéfices vont au roi, affirme l'auteur. L'ONA touche également aux assurances, au tourisme, aux usines de voitures, transports, aux cosmétiques, l'immobilier, contrôle 40 % des trois premières banques marocaines, etc. Le roi possède aussi, selon l'auteur, quelques biens à l'étranger : 2 000 hectares

de forêt au Brésil, et un programme de développement touristique de construction de 2 000 villas vendues un million de dollars chacune à Orange County en Californie. Abdelmoumen Diouri accuse également le roi d'être « le plus grand trafiquant de drogue du monde occidental » et affirme même que le souverain cache dans son palais de Temara « l'un des plus grands laboratoires de transformation de pâte de cocaïne ». Enfin, Abdelmoumen Diouri reproche au roi non seulement de s'enrichir mais aussi de mener son pays à la faillite. — (AP.)

LE MONDE

entre Paris et Rabat

de l'expulsion vers le Gabon marocain Abdelmoumen Diouri

...entretient des relations très étroites avec le Maroc.

Cette mesure d'expulsion a provoqué stupeur et indignation dans le monde des organisations humanitaires. La section française d'Amnesty International a « insisté auprès des autorités françaises pour qu'elles obtiennent des autorités gabonaises toutes les garanties quant à la sécurité » de M. Diouri.

Par ailleurs, plusieurs associations et syndicats, parmi lesquels la Ligue des droits de l'homme, SOS-Racisme, la CIMADE, la FEN, les Verts et la CGT, ont appelé à manifester, le lundi 24 juin, à 18 heures, à Paris, de la place Saint-Augustin au ministère de l'intérieur, pour inviter le gouvernement à « rapporter, sans délai, cette mesure ».

... à M. Diouri de mettre fin à ses activités. D'autre part, le ministère de l'intérieur indique des sommes d'argent considérables et injustifiées, et de l'étranger » ont aliéner les comptes bancaires de M. Diouri.

Le 13 juin, une semaine après l'expulsion, le ministre de l'intérieur et de l'immigration, M. Driss Basri, rencontré, à Paris, son homologue français, M. Philippe Badier. L'entretien avait été porté sur l'interpellation de trois ressortissants marocains à l'occasion des incidents de la Jolie (Yvelines), et, généralement, sur le profil des jeunes Marocains dans les lieux.

Tractations entre gouvernements

Proches de M. Diouri, il est connu que des tractations ont été conduites entre les deux ministres afin de régler des Marocains dans les lieux maghrébins et de réduire les tensions sur le territoire. Ils rappellent que le Maroc avait, au moment de l'affaire des foulards islamiques de Creil, fin 1989, donné l'asile à ses compatriotes et que les adolescentes renoncent à leur voile.

À l'interprétation avancée de l'expulsion de M. Diouri : il a été expulsé pour se faire les bonnes grâces du régime marocain, un an après l'expulsion aux éditions Gallimard, du livre de Gilles Perrier, *Notre ami le roi*, qui dénonçait les violations des droits de l'homme dans le régime de M. Denis Piryen, directeur des éditions L'Harmattan, et avait publié, à la rentrée,

l'ouvrage de M. Diouri - *A qui appartient le Maroc ?* - est, quant à lui, formel : « *La DST a fait pression sur M. Diouri pour qu'il ne publie pas ce livre contenant des données économiques sur la fortune de la monarchie chérifienne.* » Cette information est démentie au ministère de l'intérieur, où l'on affirme que le livre en question pourra être édité et diffusé en France.

Sept policiers en civil attendaient M. Diouri devant son domicile de Neuilly, jeudi 20 juin. L'ancien compagnon de route de Mehdi Ben Barka avait été ensuite entendu dans les locaux de la DST, puis expulsé, selon « la procédure d'urgence absolue » (qui permet d'éviter une comparution devant une instance judiciaire), vers un pays qu'il n'avait pas choisi, le Gabon (1).

Son avocat, comme les associations humanitaires, craignent pour la sécurité de M. Diouri dans la mesure où le président gabonais, M. Omar Bongo, entretient des relations plus qu'amicales avec Hassan II, que sa garde personnelle est encadrée par des policiers marocains, et qu'il existe, entre les deux pays, une convention portant sur l'échange d'informations judiciaires, l'exécution des jugements et les conditions d'extradition.

ÉRIC INCIVAN

(1) Le 8 décembre 1987, à l'époque de la cohabitation, quatorze Iraniens et trois Turcs, sympathisants du mouvement d'opposition iranienne, les Moudjahidins du peuple, expulsés de France selon la même procédure d'« urgence absolue » et « pour des raisons impérieuses de sécurité nationale » avaient été dirigés vers le Gabon. Plusieurs d'entre eux avaient entrepris sur place une grève de la faim de protestation avant d'être autorisés, le 13 janvier 1988, à revenir en France.

Le Monde

27.6.91

Autour d'un livre

S'il avait accepté de publier son brûlot hors de l'Hexagone, M. Abdelmoumen Diouri aurait pu continuer à vivre dans son vaste et confortable appartement de Neuilly-sur-Seine, servi par ses deux employés de maison. Mais voilà, cet opposant marocain a fait la mauvaise tête, n'a pas voulu suivre les conseils avisés des émissaires de la Place Beauvau.

Un réfugié politique averti en vaut deux : depuis quelque temps déjà, M. Diouri savait à quoi s'en tenir. La décision du gouvernement français ne l'a pas vraiment surpris. Il s'y attendait, pour ne pas dire qu'il s'y préparait. N'a-t-il pas évoqué son expulsion dans un long entretien enregistré, début mai, sur cassette vidéo ? « *S'ils ne veulent pas de moi, qu'ils me le fassent savoir*, lançait-il alors. *Je n'ai qu'à prendre mes bagages et partir ailleurs...* » (le Monde du 26 mai).

Pour justifier le caractère expéditif d'une mesure qui malheureusement quelque peu les grands principes humanitaires, les autorités françaises ont fait feu de tout bois. Elles ont avancé des explications politiques et juridiques aussi tardives qu'embarrassées, utilisées parfois de pauvres arguments comme on en lit dans des feuilles à scandale, procédé même par insinuations.

M. Diouri n'est pas, loin s'en faut, un « enfant du bon Dieu ». A fouiller dans son passé et dans ses activités d'aujourd'hui, on trouve plus d'une zone d'ombre. Les « magouilles » que cet opposant marocain dénonce dans ses livres, peut-être n'est-il pas insensé d'imaginer qu'il ait pu y tremper, tant il réussit à les décrire, comme de l'intérieur. De ce point de

vue-là, les responsables français jouent sur du velours.

Mais, à qui faire croire qu'un « affairiste » n'a pas sa place en France, qu'une fortune mal acquise et des ennuis avec le fisc justifient une mesure de bannissement, que la « fréquentation de groupes fondamentalistes qui veulent déstabiliser le Maghreb » mérite une sanction exemplaire alors que des islamistes notoires ont, ici, pignon sur rue ?

En catimini

Les « manquements répétés » de M. Diouri à un problème de devoir de réserve ne sont pas au cœur de cet imbroglio politico-diplomático-policière. Contrairement à ce que dit M. Roland Dumas, c'est, bel et bien, le pamphlétaire qui a été visé, l'opposant à un régime qui a été chassé.

M. Mitterrand a fini par admettre ce qui se murmure dans les cercles du pouvoir. Il a invoqué, sans la nommer, la raison d'Etat. « *La France, a-t-il souligné, ne peut pas entrer en difficulté grave avec tous les pays qui comptent des réfugiés politiques sur notre sol.* » Le Maroc en est un et pas le moindre.

Est-il sage de ménager Hassan II, de fermer les yeux sur ses « pratiques » démocratiques, pour maintenir de fortes positions commerciales dans un pays riche d'avenir ? Question d'opportunité, voire de morale politique. Répondre par l'affirmative n'obligeait pas, cependant, M. Mitterrand à agir comme en catimini, même avec un réfugié jugé bien peu recommandable.

JACQUES DE BARRIN

23-24 JUIN 1991

EXPULSION

Diouri : une expulsion aux frontières de la loi

Pour le Conseil d'Etat, le « devoir de réserve » invoqué par les autorités pour expulser l'opposant marocain n'a aucun fondement juridique. A moins de prouver qu'il menaçait la « sûreté de l'Etat ».

Jack Lang a justifié hier l'expulsion d'Abdelmoumen Diouri en soulignant que « la France avait respecté tous ses devoirs » et que « c'est M. Diouri qui n'a pas respecté les siens ». Le porte-parole du gouvernement a toutefois reconnu « un petit retard à l'allumage » dans l'expression des pouvoirs publics sur ce sujet. Selon lui, « il n'y a pas de zone d'ombre sur le respect de la liberté en France. Si zone d'ombre il y a c'est M. Diouri lui-même. » Laurent Fabius et Michel Vauzelle ont quant à eux regretté les explications tardives des autorités. Elles ont jeté « une suspicion » sur le gouvernement, a déclaré sur Europe 1 le président de l'Assemblée nationale, qui s'est cependant dit « convaincu » par les explications du ministre de l'Intérieur. Sur France-Inter, le président de la Commission des Affaires étrangères a estimé « choquant » que l'on n'« explique pas plus rapidement qui était Diouri, et pourquoi on l'avait expulsé en utilisant une procédure d'urgence ».

Si l'on en croit les plus hautes autorités de l'Etat, qui le répètent sur tous les tons, l'expulsion en « urgence absolue » de l'opposant marocain Abdelmoumen Diouri, bénéficiaire du statut de réfugié et vivant en France depuis dix-sept ans, serait due pour l'essentiel à une violation du « devoir de réserve ». François Mitterrand, lundi, à Dunkerque : « On ne peut accepter qu'il y ait un manquement répété, presque continu, au devoir de réserve (...) La France ne peut pas entrer en difficultés graves avec tous les pays qui comptent des réfugiés politiques sur notre sol. » Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire, lundi à l'Heure de Vérité, et Philippe Marchand, ministre de l'Intérieur, mardi sur RTL, l'ont répété. Les autorités semblent reprocher à

Diouri, sans que cela soit explicite, ses activités d'opposant actif au régime marocain. Un tel tir de barrage gouvernemental donne à penser que pèserait sur tout étranger vivant en France, en général, et sur tout réfugié, en l'espèce, une limite à la liberté d'expression sanctionnée par une expulsion en « urgence absolue » en cas de franchissement d'une limite non dite. Or, non seulement il n'en est rien, mais, de plus, l'expulsion paraît illégale en l'état du dossier.

L'argument « devoir de réserve » est ancien mais était tombé en désuétude depuis 1981. Avec un retour remarqué entre 1986 et 1988 pour justifier l'expulsion de moudjahiddin iraniens et de Kurdes. Avant 1981, en revanche, il était d'usage d'invoquer, pour justifier une expulsion pour « menace à l'ordre public », une contravention à « la neutralité politique qui s'impose aux étrangers vivant en France » ou à « l'obligation de réserve ».

On chercherait pourtant en vain un quelconque texte législatif ou réglementaire imposant une telle obligation. D'ailleurs, le gouvernement se garde bien d'invoquer un fondement légal à ce « devoir de réserve ». Or, pour imposer une telle limite à une liberté fondamentale, celle de la liberté d'opinion et d'expression, un simple « sentiment » gouvernemental est bien sûr insuffisant. Même dans la Convention de Genève de 1951 — le chef de l'Etat parle d'un « contrat » passé entre le réfugié et le pays d'accueil —, on ne trouve à aucun moment une telle référence. Ce texte prévoit simplement que « tout réfugié a, à l'égard du pays où il se trouve, des devoirs qui comportent notamment l'obligation de se conformer aux lois et règlements ainsi qu'aux mesures prises pour le maintien de l'ordre public ». Rien de moins, mais rien de plus : en clair, un réfugié est tout simplement soumis aux règles du pays d'accueil, tout comme les autres étrangers.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs définitivement balayé ce « devoir de réserve » ou de « neutralité » invoqué par les administrations embarrassées dans un arrêt Perrégaux de 1977, affirmant « qu'un comportement politique n'est pas à lui seul de nature à justifier l'expulsion d'un étranger dont la présence ne constituerait pas une menace à l'ordre public ». Difficile d'être plus clair.

Bref, un étranger peut s'exprimer tout à fait librement et publiquement sur le territoire français. Ce qui est d'autant plus logique que les étrangers peuvent déjà participer à des élections (aux prud'hommes, par exemple). Cette liberté d'expression a cependant une limite que souligne le Conseil d'Etat : elle ne doit pas constituer une « menace grave pour l'ordre public », selon les termes de l'ordonnance du 2 novembre 1945. L'adjectif « grave » ayant rajouté par une loi de 1981. Cela pourrait être le cas s'il appelait à des actes de terrorisme ou de violence sur le territoire français. Ce qui n'est pas reproché à Diouri.

On peut dès lors douter que son expulsion ait des chances de résister à un examen par les tribunaux administratifs. Il faut dire qu'en employant la procédure « d'urgence absolue » qui court-circuite l'avis conforme de la Commission d'expulsion et l'avis de la Commission des recours des réfugiés, le gouvernement ne s'est pas facilité la tâche : car pour ce faire, il faut que son expulsion soit non seulement « urgente », mais qu'en plus « elle constitue une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique ». On est donc bien au-delà de la simple « menace grave à l'ordre public » : il faudra que le gouvernement fasse la démonstration que cette double conditions est bien remplie.

Or, pour le coup, il est plus que douteux que les conditions de l'urgence absolue soient réunies dans le cas de Diouri tant elles sont drastiques. D'ailleurs, Bernard Kouchner

l'a bien pressenti en estimant, lundi, « qu'il ne fallait pas l'expulser maintenant ». De fait, jusqu'à présent le Conseil d'Etat n'a admis le recours à cette procédure que pour des Basques se livrant à des actes violents à partir de la France, des trafiquants de stupéfiant ou des personnes ayant commis des crimes graves. Non seulement, l'expression publique d'une opinion, en l'occurrence des critiques virulentes à l'égard du régime marocain, accompagnée d'une activité militante, est largement insuffisante pour justifier l'expulsion de Diouri selon l'une des deux procédures, mais les autres arguments invoqués par le gouvernement paraissent bien vagues : « il a contacté des puissances étrangères » et « fréquentait des groupes fondamentalistes qui veulent déstabiliser le Maghreb ». Le Conseil d'Etat a déjà écarté des justificatifs équivalents et tout aussi brumeux dans le cas des moudjahiddin Iraniens.

En réalité, le gouvernement pointe le bout de l'oreille lorsque Roland Dumas estimait mardi : Diouri « ne doit pas porter ombrage aux intérêts de la France ». Le ministre des Affaires étrangères a au moins le mérite de la franchise. Actuellement, une expulsion est absolument impossible pour un tel motif : il faut une menace précise, matérielle, contre l'ordre public français, sinon tout étranger pourrait être expulsé au gré de nos relations diplomatiques, réduisant à néant la sécurité de son séjour. A l'heure actuelle, il n'existe qu'un cas où de tels motifs peuvent être invoqués : en matière d'interdiction de livres étrangers. Un décret-loi de 1939 permet en effet au gouvernement de censurer tout écrit de « provenance étrangère » pour les motifs les plus vagues.

L'affaire Diouri montre que les autorités françaises aimeraient bien intégrer ce motif d'expulsion dans la loi sur les étrangers pour se débarrasser de personnes encombrantes. Mais en attendant une telle réforme bien incertaine, il est plus que probable que le gouvernement se fera rappeler à l'ordre par le Conseil d'Etat.

Jean QUATREMER

Libération 27.5.81

L'avocat de M. Diouri « s'indigne » des accusations « sans preuves » du ministre de l'intérieur

M. Mourad Oussedik, avocat de M. Abdelmoumen Diouri qui a été expulsé vers le Gabon, s'est déclaré, mardi 25 juin, « indigné » par les accusations « sans preuves » portées, le jour même, contre son client par le ministre de l'intérieur. « C'est un coup bas », a-t-il déclaré, faisant allusion à une condamnation de l'opposant marocain pour fraude fiscale évoquée par M. Philippe Marchand. Le ministre a assuré que M. Diouri « pouvait partir » du Gabon « dans la minute, comme il veut » et qu'il pouvait « aller où il veut ». Quant à M. Roland Dumas, il a jugé que « ce n'est pas l'écrivain qui est chassé, ce n'est pas le militant ou l'opposant à un régime qui est éloigné de France. C'est quelqu'un qui bénéficie du droit d'asile et qui a enfreint les règles relatives à ce droit d'asile ».

M. Pierre Mauroy a déclaré, mardi, avoir « tout lieu de penser que c'est en connaissance de cause » que le gouvernement a pris la décision d'expulser M. Diouri. « L'appréciation des activités des étrangers est du ressort du gouvernement et c'est le gouvernement et le président de la République qui possèdent ces informations », a ajouté le premier secrétaire du

Parti socialiste. Pour sa part, M. Jean Auroux, président du group PS à l'Assemblée nationale, a estimé que, tout en « regrettant peut-être la procédure », les députés socialistes « pensent avoir suffisamment d'éléments d'appréciation sur le fond pour considérer que la décision difficile qui a été prise était fondée ».

L'expulsion de M. Diouri n'en continue pas moins de susciter de nombreuses réactions. Un conseiller municipal de Belfort, M. Mustapha Kharmoudi, élu sur la liste de M. Chevènement, a lancé, mardi, un mouvement de « grève civique » pour protester contre la décision du gouvernement. En 1977, cet opposant notoire marocain avait été l'objet d'une mesure d'expulsion dans le cadre de la « procédure d'urgence absolue », mais la justice avait annulé la décision du ministère de l'intérieur.

De son côté, l'association américaine de défense des droits de l'homme Human Rights Watch, a adressé une lettre à M. Mitterrand et à M^{me} Edith Cresson pour protester contre l'« expulsion sommaire » de M. Diouri et demandé le retour inconditionnel en France de l'opposant marocain.

LE MONDE 27.6.81

Hassan II « suggère » au président gabonais d'expulser M. Diouri

Hassan II a dépêché, mercredi 26 juin, M. Moulay Driss Alaoui, ministre d'Etat et ancien ambassadeur du Maroc à Libreville, auprès du président Omar Bongo pour lui « suggérer » d'expulser, « tout simplement », M. Abdelmoumen Diouri du Gabon, où le gouvernement français l'avait lui-même expulsé, il y a une semaine. Selon un porte-parole du ministère des affaires étrangères à Rabat, l'émissaire royal a « informé » M. Bongo « qu'une présence prolongée de M. Diouri au Gabon serait hautement préjudiciable aux relations privilégiées » existant entre les deux pays.

Les autorités gabonaises n'avaient pas réagi, jeudi matin, à cette « suggestion ». En revanche, Me Mourad Oussedik, l'avocat de l'opposant marocain, a affirmé que « l'intervention du roi dans une affaire à laquelle il a toujours déclaré être étranger démontre, d'une façon irréfragable, qu'il y avait collusion entre la France, le Maroc et le Gabon ».

Dans un long commentaire, l'agence de presse marocaine MAP avait assuré, lundi, que, « fidèles à leur attachement aux idéaux de liberté et de démocratie et conscients des capacités manifestement limitées de M. Diouri et de son rôle purement folklorique », les autorités du Maroc n'étaient en rien mêlées à cette mesure d'expulsion. La « suggestion » faite par Hassan II à son « ami » Bongo de se débarrasser, au plus vite, de l'opposant marocain, donnerait cependant à penser que Rabat accordé quelque importance à cette affaire.

Le ministre français de l'intérieur, M. Philippe Marchand, a précisé, mercredi, devant l'Assemblée nationale, que l'opposant marocain avait eu des « contacts multiples avec des services étrangers en Europe, par exemple avec les services de renseignements libyens » et « depuis cinq ans, des activités subversives proche-orientales ». Porte-parole du gouvernement, M. Jack Lang a reconnu mercredi, à l'issue du conseil des ministres, qu'il n'avait eu « un petit retard à l'allumage » dans les explications officielles sur ce sujet. Mais à son avis, « il n'y a pas de zone d'ombre sur le respect de la liberté en France... Si zone d'ombre il y a, c'est M. Diouri lui-même ».

Pour M. Francis Wurtz, membre du bureau politique du PCF, les explications du gouvernement « ne sont pas convaincantes » et « font bon marché de la législation française et internationale ». Au nom des Verts, M. Antoine Waechter estime, dans un communiqué, que « la vraie question n'est pas le droit d'asile, mais la complicité de notre pays avec des dictatures qui basouent régulièrement les droits élémentaires de la personne humaine ».

LE MONDE 26.6.81

Le parcours d'un sursitaire de la mort

COMMUNIQUE

des Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc

1) Le Comité suisse de lutte contre la répression au Maroc vient de nous informer que le directeur de l'Office fédéral des étrangers (M. Hunziker) a refusé la demande introduite le 1er juillet 1991 par Maître Oussedik, demande parallèlement formulée par Amnesty International suisse, en faveur de Abdelmoumen Diouri pour qu'il puisse :

a) quitter dans les meilleurs délais le Gabon, pays où sa vie est en danger,

b) être autorisé à séjourner temporairement en Suisse en attendant les résultats de la procédure de recours introduite en France.

2) C'est vu l'urgence et le danger que l'avocat de Abdelmoumen Diouri, Maître Oussedik, avait été amené à saisir d'abord le Haut Commissariat aux Réfugiés à Paris et à Genève ainsi que la Commission des droits de l'homme de l'ONU, ensuite le gouvernement fédéral suisse afin que Abdelmoumen Diouri bénéficie en Suisse d'un «droit de séjour transitoire pour cas de de rigueur».

3) En motivant sa décision le directeur de l'Office fédéral suisse des étrangers argue :

a) que le cas d'Abdelmoumen Diouri ne répond pas aux lois fédérales sur le séjour des étrangers,

b) que le requérant n'a pas de liens particuliers avec la Suisse,

c) qu'il ne possède pas de documents d'identité et de voyage qui lui permettrait de quitter la Suisse à tout moment,

d) que sa présence en Suisse constitue un danger pour la sécurité intérieure suisse,

e) que la Suisse ne peut assurer la sécurité physique de Abdelmoumen Diouri.

4) Les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc constatent

- qu'aucune voie de recours ne semble être laissée à Moumen Diouri et à son conseil,

- que le gouvernement fédéral suisse n'a pas tenu compte des dangers qui pèsent sur la vie de Moumen Diouri.

Les Comités soulignent, une fois encore, que la France qui avait offert le droit d'asile à Moumen Diouri et qui le lui a retiré arbitrairement et contrairement aux conventions internationales reste comptable de sa santé et de sa vie.

Pour sa part le Comité suisse de lutte contre la répression au Maroc informe les ONG humanitaires et l'opinion suisse de la décision fédérale et met tout en oeuvre pour faire revenir le gouvernement suisse sur son refus d'accueillir temporairement Moumen Diouri.

Lausanne et Paris, le 4 juillet 1991. 16h30.

Pour les Comités :
François Della Sudda.



L'avion d'Air Gabon dans lequel Diouri a été expulsé

Depuis l'âge de 25 ans, Abdelmoumen Diouri est un sursitaire de la mort. Comme il aimait à le rappeler à ceux qui s'inquiétaient de sa sécurité en France, il avait déjà fait, une fois pour toutes, «don de sa vie» en trahissant le pacte avec le général Oufkir, le diable tortionnaire du roi Hassan II. Jamais le régime répressif de Sa Majesté ne fut révélé au monde de façon aussi implacable que par ce jeune homme qui, le 28 décembre 1963, avança à la barre pour déposer. On attendait le «témoin de la couronne», l'homme aux aveux accablants pour perdre les conjurés du «complot de juillet 1963», monté de toutes pièces par les services marocains. A la place, un prétoire médusé écouta un réquisitoire sans appel: le récit des tortures subies par Abdelmoumen Diouri.

Il raconta comment on l'avait «soigné», pendant trente-quatre jours, à la fin à coups de stylet dans le dos. Abdelmoumen Diouri avait fini par «craquer», par se soumettre au général Oufkir. Ensuite, le décor avait changé. Etendus sur des chaises longues, au bord de la piscine d'une villa somptueuse, le tortionnaire et sa victime avaient «ficelé» un dossier d'accusation à toute épreuve: vingt pages de procès-verbal, quelques feuilles blanches signées d'avance au cas où d'autres «aveux» s'imposeraient au cours du procès, et une cache d'armes avec photos à l'appui. Les charges semblaient tellement lourdes que, pour l'audition d'Abdelmoumen Diouri, en ouverture du procès, les télévisions et radios avaient été conviées à transmettre en direct.

Dans son livre *Notre ami le Roi*, Gilles Perrault relate ainsi la scène: «Le récit des tortures avait bouleversé. Les journalistes étrangers présents notèrent l'émotion inscrite sur le visage des magistrats. Pas une seule fois, le président n'interrompit l'accusé. La déclaration de Moumen Diouri avait bien été la bombe que tous attendaient, mais ses victimes ne se situaient pas dans le camp

prévu par Oufkir.»

Le lendemain, le procureur général, remis de sa surprise, tentait de discréditer le témoin à charge. Abdelmoumen Diouri n'avait-il pas tout inventé? «La défense répliqua en demandant une expertise médicale sur les sévices subis par Diouri, rapporte Gilles Perrault. Elle lui fut refusée. Le jeune homme, à la surprise générale, se déshabilla pour montrer ses cicatrices.»

Autant de courage appelait la peine de mort. Elle fut prononcée par le tribunal le 14 mars 1964. En France, un «comité d'information et d'étude», formé dès avant l'ouverture du procès, exprima alors son «étonnement douloureux». Parmi les signataires: Charles André-Julien, Louis Aragon, Jean-Paul Sartre et... François Mitterrand. Ils ne pouvaient guère espérer qu'Abdelmoumen Diouri échappe au peloton d'exécution. Les jeux semblaient faits. C'est alors qu'un événement inattendu permit le miracle. Après des mois de vaine traque, «l'insaisissable» Cheikh el Arab, le meneur de la contestation contre le régime, tomba entre les mains du général Oufkir et de ses sbires. Sa mort — ou son suicide accompli avec la dernière balle pour échapper à l'arrestation, selon la version d'Abdelmoumen Diouri — devait épargner ses amis condamnés à mort pour «complot». Le 20 août 1964, anniversaire du «soulèvement du roi et du peuple», Hassan II commua leur peine en détention perpétuelle.

A la faveur d'une grâce royale, au lendemain des sanglantes émeutes de Casablanca en 1965, Diouri sortit finalement de la prison de Kénitra, près de Rabat, en empruntant le large boulevard qui porte le nom de son père résistant: Mohamed Diouri. Ce dernier, avant lui, avait connu la prison, celle appelée du temps du protectorat,

Libération 22.06.91 ●●●

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le président de la République,

En faisant expulser de France, le 20 juin au soir, selon la "procédure d'urgence absolue", Monsieur Abdelmoumen DIOURI, écrivain et opposant marocain, bénéficiaire du statut de réfugié, vous nous avez enfin éclairés sur ce qu'il fallait entendre lorsque vous parlez d'Etat de droit, lorsque vous célébrez la France comme pays des droits de l'homme, ou comme terre d'asile.

Nous avons cru comprendre que la notion d'Etat de droit signifiait que toute procédure devait être utilisée dans le cadre de la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Nous comprenons maintenant que l'Etat de droit n'est rien d'autre que le droit de l'Etat, dont vous êtes le chef, au gré de vos calculs politiques; qu'ainsi, une arrestation peut prendre la forme d'un véritable enlèvement (qui rappelle celui de Ben Barka), que le droit pour chacun de défendre sa cause devient à l'occasion l'obligation de se taire, que le droit de toute personne expulsée de choisir sa frontière peut céder, devant votre volonté, à une forme d'internement administratif dans un pays étranger sous influence; qu'ainsi, un vulgaire réfugié marocain pouvait être traité par vous comme l'avaient été de vulgaires réfugiés kurdes, en décembre 1987 par M. Chirac, et déportés à leur corps défendant dans une lointaine banlieue caniculaire.

Nous avons cru comprendre que les accords de Schengen entre les six Etats fondateurs de la Communauté européenne avaient notamment pour objet de faciliter la libre circulation des personnes au sein de la Communauté; nous comprenons qu'ils sont destinés à permettre aux Etats d'interdire toute personne qu'ils considèrent comme indésirable, non seulement sur leur propre territoire, mais encore sur les territoires des autres Etats parties à ces accords.

Nous avons cru comprendre, lorsque vous fûtes élu en 1981, que le monde allait à nouveau entendre la France leur parler "le langage qu'il avait appris à aimer d'elle" ainsi que vous le déclariez le 10 mai au soir, et que, suivant le slogan de vos amis, on allait "changer la vie". Nous comprenons aujourd'hui que vous avez fondé une sorte de république où seul l'argent n'a pas d'odeur.

Pour signer ce texte, téléphoner au 42-26-02-07 (Paris)

EN BREF

Cambriolage dans une librairie de l'éditeur de Diouri

Une librairie des Editions de l'Harmattan, qui doivent publier un livre que prépare l'opposant marocain Diouri expulsé vers le Gabon, a été cambriolée dans la nuit du mercredi 3 juillet, a indiqué son directeur gérant. "Quelques livres ont été volés, mais c'était visiblement de la recherche", a déclaré à l'AFP M. Denis Pryen, en précisant "qu'une vitrine de l'établissement a été cassée, les fils électriques arrachés et les bureaux renversés". Ce cambriolage "se situe trop dans la perspective globale des pressions que l'on exerce sur nous pour qu'il n'y ait pas un lien" avec l'affaire Diouri, a-t-il affirmé, en ajoutant que l'opposant marocain "reste résolu à publier son ouvrage", "Le Maroc. A qui appartient-il ?".

La Suisse ne veut pas accueillir l'opposant marocain Diouri

L'opposant marocain Moumen Diouri ne pourra pas résider en Suisse, même temporairement. L'office fédérale des étrangers (OFE) a fait connaître sa décision par lettre jeudi 4 juillet à Me Oussedik, l'avocat parisien de Diouri. L'OFE a déclaré que certains articles de la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers n'étaient pas respectés dans le cas de M. Diouri. Dans sa lettre à Me Oussedik, l'OFE explique que M. Diouri n'a pas de lien étroit avec la Suisse, que sa présence en Suisse représenterait un danger pour la sécurité intérieure du pays et que les organes officiels n'étaient pas en mesure d'assurer la sécurité de M. Diouri.

Commission de recours à huit clos pour Diouri

La commission de recours de la cour d'aoel de Paris s'est réunie samedi 6 juillet pour débattre de la validité de l'expulsion de l'opposant marocain Moumen Diouri. Son avis, non contraignant, devrait être rendu prochainement. Malgré les protestations de Me Oussedik, avocat de Diouri, la séance s'est tenue à huit clos. Si la commission de recours n'a qu'un avis consultatif, le tribunal administratif en revanche doit rendre sa décision le 10 juillet prochain, quant à la validité de cette expulsion que cette instance a seule le pouvoir d'annuler.

Diouri : le désaveu

Le tribunal administratif de Paris a donné raison à M. Moumen Diouri, l'opposant marocain expulsé le 20 juin vers le Gabon selon la procédure d'"urgence absolue". Désavouant le gouvernement, les juges ont considéré mercredi 10 juillet, que le recours à cette procédure constituait un "excès de pouvoir" et ont ordonné le sursis à exécution de l'arrêté d'expulsion. M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, s'est accordé un délai de réflexion avant d'interjeter appel. Autorisé à rentrer en France, M. Diouri a confirmé son intention de publier son livre sur le régime d'Hassan II.

Situation de Moumen Diouri

Aujourd'hui où le tribunal autorise Diouri à rentrer en France, il apparait:

- que Diouri, à ce jour en résidence surveillée à l'hôtel Mont cristal à Libreville, ne se sent pas en sécurité et subit des pressions diverses,
- que les mouvements de policiers autour de l'hôtel le jeudi 11 juillet sont révélateurs d'un climat et d'une situation de grande confusion. le rôle des organisations humanitaires est évidemment de rester vigilant et de ne pas laisser le silence s'installer tant que Diouri n'est pas à nouveau libre.

Ce communiqué fait suite à la 42ème session du comité des droits de l'homme de l'ONU, chargé d'examiner le respect et l'application par les différents pays signataires du pacte international relatif aux droits civils et politiques.

COMMUNIQUE

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU n'a pas pu examiner le rapport sur l'état des droits civils et politiques au Maroc. La délégation marocaine a estimé être dans l'impossibilité de participer aux travaux du Comité en raison de la présence des télévisions dans la salle. Le Maroc avait souhaité que les télévisions filment un exposé introductif général de son représentant puis se retirent. Le Comité a estimé ne pas avoir à demander aux télévisions de se retirer, en conséquence, le Comité reporte à sa session d'octobre l'audition du Maroc.

L'ASDHOM et les Comités de Lutte Contre la Répression au Maroc constatent :

- 1) que par des manoeuvres dilatoires qui ne trompent personne, le Maroc s'est discrédité auprès de la presse, des institutions internationales et de l'opinion,
 - 2) que, néanmoins, rien n'est changé dans la situation des droits de l'homme au Maroc et que le Maroc continue impunément à violer les droits fondamentaux de l'homme (les grévistes Hassan Aharat et Nouredine Jouhari continuent à être entre la vie et mort, et les 29 militaires survivants du bagne de Tazmamart continuent à mourir à petits feux).
 - 3) donc que le Maroc perd peut-être la face, mais qu'entre temps des hommes sont en train de perdre la vie, et que dans ces conditions le Comité des droits de l'homme de l'ONU doit agir avec vigilance et diligence afin de remplir son rôle et faire assumer toutes les responsabilités du maintien de la situation actuelle au gouvernement marocain.
- En attendant la tenue de la prochaine session du Comité (qui doit avoir lieu en octobre 1991) il faut absolument trouver les mesures adéquates pour venir en aide à tous les détenus emprisonnés illégalement ou portés disparus -dont certains risquent de mourir d'un jour à l'autre- et faire en sorte que se constitue une commission d'enquête internationale qui se rendrait au plus tôt au Maroc.

Paris et Genève, le 12 juillet 1991 à 11 heures.

11 juillet à Genève : au comité des droits de l'homme de l'ONU, le cas du Maroc est étudié à nouveau, dans le cadre de l'examen du pacte sur les droits civils et politiques.

Voici la lettre qui a été remise aux experts afin de faciliter leur tâche auprès des autorités marocaines présentes à ce comité; elle est signée des 52 organisations formant une coordination pour les droits de l'homme au Maroc.

Paris, le 20 Juin 1991

MEMORANDUM

Au Maroc, le nombre des détenus politiques, tous prisonniers d'opinion, était estimé à 400 personnes environ ; mais depuis la grève générale du 14 Décembre 1990, et les manifestations de soutien au peuple irakien pendant la guerre du golfe, leur nombre a augmenté de plusieurs centaines (900 selon les organisations des droits de l'homme au Maroc, et certaines peines atteignent 20 ans). Parmi les détenus politiques, signalons :

. le cas de Ahmed Khlar condamné à mort et qui entame sa 20ème année de détention,
. le groupe dit d'Abraham Serfaty, comprenant huit personnes, détenu depuis 17 ans et qui est selon Amnesty International, parmi les plus anciens du monde, et le plus ancien détenu d'opinion du continent africain.

Depuis Août 1985, de très jeunes gens, étudiants ou lycéens arrêtés après les manifestations de la faim de Janvier 1984, ont entamé une grève de la faim illimitée pour obtenir des droits aussi simples que d'avoir les journaux autorisés au Maroc et de pouvoir poursuivre leurs études en prison. Deux d'entre eux sont morts en Août 1984, au moment même où le Président de la République, Monsieur François Mitterrand, était en visite au Maroc. Le Premier Ministre de l'époque, Monsieur Laurent Fabius, avait déploré la coïncidence à la télévision.

Aujourd'hui, deux d'entre eux sont depuis près de six ans attachés à leurs lits, nourris par sonde gastrique, et totalement isolés à l'hôpital Averroes de Casablanca. C'est, à notre connaissance, un cas unique au monde.

Des personnes enlevées au Maroc ou à l'étranger pour activité politique ou syndicale (Abdelhak Rousst, Housienne El Manouzi, ...) ainsi que des dizaines de civils originaires de l'ex-sahara espagnol sont détenus dans des centres clandestins dans le sud du Maroc. On ne sait rien sur eux, pas même aujourd'hui si la grâce accordée par le roi du Maroc aux responsables du Front Polisario, civils et militaires, s'applique à eux.

Enfin, nous avons des informations sur la situation dramatique où se trouvent les condamnés militaires des deux coups d'Etat de 1971 et de 1972. Ces hommes, qui pour la plupart n'ont eu aucune responsabilité dans ces affaires, ont été enlevés en Août 1973 de la prison officielle, la prison centrale de Kenitra, dans laquelle ils purgeaient leurs peines. Certains d'entre eux ont été placés dans un centre clandestin, entre Midelt et Rachidia, à Tazmamart. Ils ne sont jamais sortis de leurs cellules, sont dans le noir, sans aucun contact avec le monde des vivants, sauf lorsque les gardiens, trois fois par jour, rentrent dans leur bâtiment et déposent dans leurs cellules leur ration minimum d'eau et de nourriture.
Sur 60 environ, 30 sont morts aujourd'hui. Parmi les survivants, 8 sont condamnés à 20 ans ou à perpétuité ; quant aux autres, condamnés à 3, 5, 8, 10, 12 ou 15 ans, leur peine est purgée depuis longtemps.

D'après les rares lettres parvenues à l'extérieur trois français, les frères Bourequat, enlevés en 1973 et jamais jugés, se trouvent parmi eux à Tazmamart probablement depuis 1989.

./...

Enfin, si le sort de la famille Oufkir s'est beaucoup amélioré grâce à la pression internationale, la mère et ses six enfants, en résidence surveillée, n'ont toujours pas la possibilité de quitter le Maroc.

Les organisations signataires :

Association des Droit de l'Homme au Maroc	Syndicat National des Enseignants et Artistes
Comités de Lutte contre la Répression au Maroc	Syndicat National des Personnels de la Fondation Nationale des Sciences Politiques
Association des Travailleurs Marocains en France	Syndicat National des Inspecteurs de l'Information et de l'Orientation
Association des Parents et Amis de Disparus au Maroc	Syndicat National de l'Enseignement de la Conduite et de l'Education Routière
Union Nationale des Etudiants du Maroc	Syndicat National des Affaires Culturelles
Association des Marocains en France	Syndicat National des Maîtres Spécialisés pour l'Enseignement du Dessin, de l'Education Physique et de la Musique
Aide aux Victimes de la Répression en Exil	Syndicat National du Personnel d'Education et de Probation de l'Administration Pénitentiaire
Fédération des Exilés en Europe	Syndicat National des Professeurs d'Ecole Normale
Cedetim	Syndicat National du Personnel Technique de l'Enseignement Supérieur
Sos-Racisme	Syndicat National des Manufactures Nationales d'Art
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples	Syndicat National des Adjointes de Santé Scolaire de l'Education Nationale
Ligue des Droits de l'Homme	Syndicat Général de l'Education Nationale-Cfdt
Association Française des Juristes Démocrates	Sud-Ptt
Association Catholique Anti-Torture	Union Nationale des Etudiants de France-Indépendance et Démocratique
Cimade	Union Nationale des Etudiants de France-Solidarité Etudiante
Comité de Défense des Libertés	Confédération Générale du Travail
Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique	Parti Communiste Français
Syndicat de la Magistrature	Ligue Communiste Révolutionnaire
Syndicat des Avocats de France	Parti Socialiste
Syndicat National des Enseignements de Second Degré	Lutte Ouvrière
Syndicat National des Instituteurs et Professeurs de Collèges	Alternative Libérale
Fédération de l'Education Nationale	Union des Travailleurs Communistes Libéraux
Syndicat National de l'Enseignement Supérieur	Mouvement de la Jeunesse Communiste de France
Syndicat National des Agents de l'Education Nationale	Alternative Rouge et Verte.
Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public-Professeurs	
Syndicat National de l'Enseignement de l'Education Physique-Maitres	
Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public	

Début août, à Genève : réunion de la sous commission des droits de l'homme de l'ONU. Le cas du Maroc sera évoqué autour du 12.

9 septembre, à Paris, à l'UNESCO : réunion des commissions et conseils nationaux consultatifs des droits de l'homme, avec tout le beau monde des droits de l'homme de Genève. Il y sera question de la réunion mondiale de ces conseils prévue pour 1992; le Maroc en fait partie.

14 et 15 septembre, à Genève : réunion préparatoire à la deuxième conférence mondiale des droits de l'homme de l'ONU (la première a eu lieu en 1968 à Téhéran). Le Maroc est à l'initiative du projet, donc fait partie de la conférence préparatoire; et est prêt à accueillir la conférence prévue pour 1993. Le Maroc demande aussi à être rapporteur général.

MAROC VERITE

SUR RADIO LIBERTAIRE - 89.4 Mhz - à Paris.

MAROC VERITE, une émission proposée par les CLCRM sur Radio Libertaire 89.4 mhz, un dimanche sur quatre de 16h30 à 18h00.

Les prochaines émissions auront lieu les :

Dimanche 21 juillet 91

Dimanche 18 août 91

Dimanche 15 septembre 91...

Une émission sur la réalité cachée du Maroc, cet espace de libre parole entend dénoncer la misère d'un peuple étouffé, la souffrance d'hommes et de femmes torturés ou privés des leurs, disparus dans les oubliettes du royaume. Emission mémoire, émission d'espoir pour qu'un jour le Maroc connaisse aussi son temps des droits de l'homme.

Vous pouvez vous procurer les enregistrements des émissions en écrivant aux CLCRM - 14 rue de Nanteuil 75015 - PARIS et en joignant votre règlement par chèque libellé à l'Association de Soutien aux CLCRM, CCP 13 840 27 H Paris - prix d'une cassette 20,00 F - frais de port inclus.

- N°1 : La répression au Maroc - 1/10/90.
- N°2 : Les grévistes de la faim - 15/10/90.
- N°3 : Mehdi BEN BARKA - 29/10/90
- N°4 : Les disparus - 12/11/90
- N°6 : Maroc : Etat de Non-droit - 10/12/90
- N°7 : La santé - 24/12/90
- N°8 : Bilan des grèves du 14/12/90 - 7/1/91
- N°9 : Situation au Maroc après les grèves du 14/12/90 - 21/1/91
- N°10 : Guerre du Golfe : conséquences sur la situation au Maroc - 4/2/91
- N°11 : La chanson marocaine - 18/2/91
- N°12 : Le 3 mars - 3/3/91
- N°13 : Campagne d'Amnesty International - 28/3/91
- N°14 : Les intérêts français au Maroc
Intervention de Moumen DIOURI 28/4/99
- N°15 : La presse - 28/5/91
- N°16 : Expulsion de Moumen DIOURI
Intervention de Maître OUSSEDIK - 23/6/91

Le 28/04 dernier, l'invité était Moumen Diouri. Il avait lors de cette émission appelé de ses vœux au Maroc une INTIFADA, soulevant tout le peuple marocain. Le vaccin qui doit soigner les dictatures du Tiers monde doit venir d'Europe, disait-il, il s'appelle démocratie. Le Maroc n'est pas, tant s'en faut, la seule dictature de par le monde, mais aucun dictateur ne s'est approprié son pays comme l'a fait Hassan II. C'est ce qu'il dénonce vivement dans le livre qu'il a écrit : *A qui appartient le Maroc ?* Cependant, au cours de cette émission, il a dit son inquiétude face à la coopération militaire et policière entre la France et le Maroc : «C'est étonnant, a-t-il dit, de la part de la France, pays des libertés». Il s'est également indigné, à deux reprises, de la vente au Maroc d'une centrale atomique.

Le mercredi 31 juillet 1991, aura lieu dans le cadre de l'émission "Ras les murs" sur Radio Libertaire, une émission spéciale sur les détenus au Maroc.

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR (RABAT)

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à nous adresser à vous au grand jour pour dénoncer un abus de pouvoir manifeste dont vous êtes responsable : la privation de passeport dont nous sommes victimes.

Il y a plus d'un an, vous avez déclaré à la presse que, à partir du 1er mai 1990, tout Marocain était assuré d'obtenir un passeport dans un délai maximum d'un mois à compter de la date du dépôt de son dossier auprès de l'autorité locale compétente (la délivrance de ce document ne demande pas plus -au pire- que quelques heures dans un pays respectueux de la liberté individuelle), et que tout rejet serait motivé et notifié par écrit au demandeur.

Or chacun de nous (et nous sommes pas les seuls, tant sans faute) a déposé un dossier complet depuis de nombreux mois, sinon des années (quatorze ans pour l'un d'entre nous), et pourtant non seulement aucun de nous n'a obtenu de passeport à ce jour, mais, en outre, personne n'a reçu la moindre explication écrite -ni d'ailleurs verbale- de ce rejet implicite de sa demande, contrairement aux engagements que vous avez solennellement pris devant l'opinion publique !

EXPLIQUEZ VOUS, MONSIEUR LE MINISTRE !

Vos propos d'avril 1990 étaient-ils ceux d'un ministre sincère mais qui aurait été -le malheureux- dépassé par un système qu'il aurait cru révolu? Question qui prête à rire, évidemment.

S'agit-il au contraire, plus banalement, plus réellement, et plus cyniquement, d'engagements en l'air d'un ministre de la Propagande, soucieux de faire passer un peu d'air frais sur un Maroc fiévreux ! Votre but n'était-il pas de faire croire à ceux qui, observant votre machine de l'étranger, s'inquiétant de plus en plus de voir ce pays régi par l'arbitraire le plus criant, que les Marocains s'installent au contraire de plus en plus dans un Etat de droit, alors qu'en réalité, vous savez parfaitement que cet Etat n'entend nullement déposer les armes dont il se sert allégrement depuis des décennies contre ceux qui osent faire valoir, la tête haute, leur droit d'être traités en citoyens et non en sujets.

Nous nous rendons bien compte que le démenti catégorique que nous apportons ici à vos propos d'avril 1990 embarrassera surtout ceux que cela arrange de croire que le Ministre marocain de Tout et de Partout ne peut que parler vrai. Quant à nous, nous sommes convaincus que, au contraire, la plupart de nos gouvernants peuvent prétendre au prix Nobel du Machiavélisme. Cette accusation vous paraît injuste? Vous espérez faire croire que le Maroc a réellement changé? Comment voulez vous que les gens vous prennent au sérieux un seul instant alors que vous persistez à bloquer la délivrance de «certains» passeports et à faire figurer sur votre liste rouge de «produits interdits à l'exportation» des citoyens régulièrement munis de leur titre de voyage mais qui n'ont pas l'air de plaire au pouvoir?

Cessez donc immédiatement de garder des citoyens en otages si vous voulez faire croire que le Maroc fait ses premiers pas pour mériter un jour -lorsqu'il aura parcouru l'immense distance qui s'impose à lui à cet égard- l'honneur d'être qualifié d'Etat de droit. Il ne suffit pas, pour qu'il ait la moindre chance de crédibilité à ce sujet, que les gouvernants répètent à longueur de journée et d'année qu'ils sont soucieux du respect des droits de l'homme : IL FAUT DES ACTES ! Et tant que ces actes feront défaut, nous continuerons de qualifier votre discours de pitoyable mascarade.

signé :

ABDELMOUMNI Fouad, employé;
dépôt de sa demande de passeport le 11
juillet 1989

ASSIDON Sion, homme d'affaires;
dépôt de sa demande de passeport le 16
juillet 1990

BERRADA Abderrahim, avocat;
demande de renouvellement de passe-
port en 1972;
constante revendication depuis : dépôt
du dernier dossier le 17 mai 1990

ZAAZAA Abdallah, menuisier;
dépôt de sa demande de passeport le 3
octobre 1989

Casablanca le 28 juin 1991.

PRESENTATION SUCCINCTE DES SIGNATAIRES

ABDELMOUMNIN Fouad, né le 20 février 1958. Enlevé le 30 mai 1977 pour ses activités politiques, syndicales et humanitaires; détenu au secret et torturé; gardé en détention préventive jusqu'au 8 mars 1980. Enlevé à nouveau le 13 janvier 1983 et détenu au secret dans le célèbre centre de *Derb Moulay Chérif* à Casablanca jusqu'au 21 décembre 1984 (vingt-trois mois).

ASSIDON Sion, né le 6 mai 1948. Enlevé le 23 février 1972 pour ses activités politiques; détenu au secret et torturé; gardé en détention préventive jusqu'en août 1973; condamné par le Tribunal Criminel de Casablanca à quinze ans de détention. Libéré le 24 août 1984 (après douze ans et demi), à la suite de nombreuses campagnes nationales et internationales en faveur de la libération des détenus politiques au Maroc.

BERRADA Abderrahim, né le 15 mars 1938. Avocat depuis une trentaine d'années, d'abord au barreau de Paris, puis à celui de Casablanca; défenseur dans les principaux procès politiques de ces vingt dernières années au Maroc; a fait l'objet, outre d'innombrables tracasseries et menaces policières, d'une demande tendant à sa radiation du barreau à cause de sa manière d'assumer la défense des militants des droits de l'homme (cette menace a finalement été abandonnée après une dizaine d'années); a tenu la chronique des droits de l'homme pendant trois ans dans la revue *KALIMA* (interdite depuis deux ans).

ZAAZAA Abdallah, né le 19 juillet 1945. Enlevé le 28 janvier 1975 pour ses activités politiques; détenu au secret durant une année et torturé; jugé en 1977 par la Cour Criminelle de Casablanca et condamné à la détention à perpétuité. Libéré le 7 mai 1989 (après 14 ans et demi), à la suite de nombreuses campagnes nationales et internationales en faveur de la libération des détenus politiques marocains; vit séparé de son épouse -citoyenne française résidant en France- pour cause de privation de passeport.

SOS TORTURE

□ MAROC

Premier cas : MOR 290591

A la demande d'Antenna International, membre de notre réseau, nous vous prions d'intervenir à propos de la situation suivante au Maroc.

Brève description de la situation :

Le 18 avril 1991, M. Abdellatif MORJANE, incarcéré à la prison de Ghibla, Casablanca, a été très servèremment battu par les gardiens de la prison.

Les coups lui auraient été assénés par leur chef, Bouchaib Sbaï, ainsi que par d'autres gardes. Peu de temps avant, un groupe de détenus connu sous le nom de «Groupe Islamique des 71», dont faisait partie M. MORJANE, auraient fait toute une série de revendications qui avaient été acceptées par le directeur de la prison, Mohammed Mimmih. Cet incident se serait passé en l'absence de M. Mimmih.

M. MORJANE, sérieusement blessé, a été victime d'un traumatisme crânien, d'enflures au bras droit; la partie droite de son corps était couverte d'hématomes. Après ces coups, il a été jeté dans un cachot où il a passé 9 heures sans aucun soin ni surveillance médicale. Il a été sorti de cette cellule au cours de la soirée du même jour grâce à l'intervention du procureur général à la suite des pressions exercées par ses proches et la grève de la faim entamée par ses collègues prisonniers.

Action demandée :

Prière d'écrire aux autorités marocaines en protestant violemment contre cet événement et en les sommant de garantir l'intégrité physique et psychologique de M. MORJANE ainsi que celle des autres prisonniers.

Exiger qu'une enquête soit ouverte à propos de ce fait afin d'identifier et punir les responsables selon la loi, au cas où cela n'aurait pas déjà été fait.

Insister pour qu'elles assurent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays.

Adresses :

Sa Majesté le Roi Hassan II, Palais Royal, Rabat, télégramme : Sa Majesté le Roi, Rabat.

Son Excellence Driss Basri, Ministre de l'Intérieur, Ministère de l'Intérieur, Quartier Administratif, Rabat, Maroc. Tlx : 31917 procivile rabat / 31065 MINTLEC M/ 32785 MININT M.

Son Excellence Moustapha Belarbi Alaoui, Ministre de la Justice, Ministère de la Justice, Palais de la Mamounia, Rabat, Maroc. Tlx : 31888 JUSTICE M/ 31781 JUSPROGE M.

M. Ali Atmmani, Président de la Cour Suprême, Rabat, Maroc.

□ COLOMBIE

Deuxième cas : COL 300591

A la demande du CSPP (Comité de Solidaridad con los Presos Politicos), membre de notre réseau, nous vous prions d'intervenir DE TOUTE URGENCE à propos de la situation suivante en Colombie.

Brève description de la situation :

Depuis le 23 mai 1991, on est sans nouvelles de MM. Rodrigo NAVARRO PINTO, 34 ans, marié, père de deux enfants âgés respectivement de 6 ans et de 7 mois; et Robert VALET FUENTES, 27 ans, marié, père de deux enfants âgés respectivement de 6 ans et de 3 ans. Tous les deux employés à la compagnie «Oléaginosas Las Brisas». Ils sont dirigeants du SINTRAINAGRO (Sindicato Nacional de Trabajadores de la Industria Agropecuaria - Syndicat national des travailleurs de l'Agro-industrie) et dirigeants civiques à Puente Sogamoso.

MM. NAVARRO PINTO et VALET FUENTES ont disparu alors qu'ils voyageaient à la ville de Barrancabermeja, département Santander del Sur, en provenance de Puente Sogamoso.

On présume que ces personnes ont été arrêtées par des agents de l'Etat. Le jour même de leur disparition, des forces de l'armée déployaient des actions militaires dans cette zone.

Action demandée :

Prière d'écrire aux autorités colombiennes en exigeant de tout mettre en oeuvre pour retrouver et libérer immédiatement MM. NAVARRO PINTO et VALET FUENTES. Insister afin que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ces personnes soit garantie en toute circonstance.

Exiger qu'elles adoptent les mesures nécessaires pour mettre un terme à la situation de violence dans ce pays, en particulier la répression à l'égard des membres et dirigeants des diverses organisations civiles.

Insister afin qu'une enquête soit ouverte sur ces actes et pour que les responsables soient identifiés et punis selon la loi.

Adresses :

S.E. César Gaviria Trujillo, Présidente de la Republica, Palacio de Narino, Bogota DE, Colombie. Tlx : 44281 palpco; Fax : +2867434.

Dr. Carlos Gustavo Arrieta, Procurador General de la Nacion, Cra. 5, No. 15-80, Bogota, Colombie. Fax : + 2840472.

Sr. Humberto de la Calle Lombana, Ministro de Gobierno, Bogota, Colombie. Fax : + 2815884.

Gral. Oscar Botero Restrepo, Ministro de Defensa - CAN, Avenida El Dorado con carrera 52, Bogota, Colombie.

Dr. Jaime Giraldo Angel, Ministro de Justicia, calle 26 Nà. 27-48, Bogota, Colombie. Fax : +2884906.

Dr. Jorge Orlando Melo, Consejero Presidencial para la Defensa de los Derechos Humanos, calle 7, No. 6-54, Bogota D.E., Colombie. Fax : +2842186.

VIE DES COMITES

GRENOBLE

Le comité a envoyé un communiqué ci-joint avec le CIIP au Dauphiné libéré, à l'Humanité et aux députés PS pour dire son indignation après l'expulsion de M. Diouri.

Grenoble, le 25 juin 1991

Monsieur le député,

Nous nous permettons de vous faire parvenir le communiqué de presse que nous avons publié à Grenoble pour protester contre la mesure d'expulsion qui vient de frapper l'opposant marocain Abdelmoumen Diouri.

Vous appartenez à un parti qui affirme œuvrer en faveur de la Défense des Droits de l'Homme. Or nous estimons que Abdelmoumen Diouri, parce qu'il bénéficie du droit d'asile, a le droit d'être protégé par l'Etat français qui l'a accueilli. C'est pourquoi nous vous demandons quelles démarches vous comptez entreprendre auprès du gouvernement afin d'obtenir l'annulation de cette mesure d'expulsion et le retour en France de Abdelmoumen Diouri.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, nos salutations distinguées.

Le Comité de Lutte contre la Répression au Maroc

Tout le Comité

Fellicien

Comité de lutte contre

la Répression au Maroc

70 Centre d'Information

Tous peuples -

2 bis rue Berthe de Boisjour

38000 Grenoble

Texte du communiqué

"Le Centre d'Informations Interpeuples et le Comité de Lutte Contre la Répression au Maroc (section de Grenoble) apprennent avec stupeur et indignation l'expulsion hors de France de Abdelmoumen Diouri.

Ils dénoncent l'utilisation de la procédure d'expulsion "en urgence absolue" à l'encontre d'un réfugié ayant bénéficié de l'asile politique en France pendant plus de quinze ans. Cette mesure brutale qui n'a même pas tenu compte des délais réglementaires constitue une grave atteinte à un droit fondamental : le droit d'asile.

Ils s'étonnent du choix du Gabon, pays dont le dictateur est proche de Hassan II, alors que Abdelmoumen Diouri possède des permis de séjour valables pour la Suisse et les Etats-Unis : son expulsion vers le Gabon revient en effet à le livrer à Hassan II.

Ils sont très inquiets du sort qui va être réservé à Abdelmoumen Diouri et demandent à toutes les organisations et associations soucieuses de la Défense des Droits de l'Homme, de se mobiliser pour obtenir son retour en France et sa protection par l'Etat français."

Grenoble, le 21 juin 1991

ROUEN

Le comité a appelé à une manifestation le 27 juin. Elle a rassemblé 200 personnes, qui se sont dirigées vers la préfecture. Là une délégation du CLCRM a été reçue par le chef de cabinet du préfet.

LILLE

Le comité de Lille a organisé une rencontre sur le Maroc le 31/05, au centre régional de documentation sur le Tiers monde. Un documentaire intitulé «Le Maroc sous pression» a été projeté.

Avec de nombreuses autres organisations, notamment la section locale de l'ASDHOM, le comité de Lille a organisé le 18/06 un rassemblement pour le retour immédiat et inconditionnel de Diouri.

LIMOGES

Le comité a fait signer par 15 organisations une «lettre d'indignation» au Président de la République, au Ministre de l'Intérieur et à celui des Affaires Etrangères.

Au préalable, le 12/06 le comité avait adressé la motion suivante au Président de la République.

MOTION AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Les personnes présentes à la réunion-débat sur le "Droit d'asile en question", animée par Bernard DESBALS, président de la Ligue des Droits de l'Homme, pour la Haute-Vienne, à l'initiative du Comité Anti-Fascisme de Limoges, demandent au Président de la République de respecter l'esprit et la lettre de la constitution de 1958 qui, reprenant le préambule de la constitution de 1946, réitère l'affirmation des révolutionnaires de 1789, selon laquelle toute personne poursuivie pour son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

C'est cela qui fera la grandeur et l'honneur de la France et non pas l'application des accords de Schengen qui cherchent à cloisonner l'Europe.

Elles disent non à une Europe frileuse, repliée sur elle-même. Elles disent oui à une Europe généreuse et ouverte au monde.

Les organisations ci-dessous soutiennent cette motion.

Limoges, le 12 juin 1991.

A.S.D.H.O.M. ; C.L.C.R.M. ; Convergence Libertaire
France Terre d'Asile ; L.C.R. ; L.D.H. ; M.R.A.P. ;
P.C.F. ; Syndicat de la Magistrature (H^{te} Vienne) ;
S.C.A.L.P. ; Terre des Hommes ; Les Verts en Limousin.

A MORLAIX, à l'initiative du CLCRM, une réunion rassemblant plusieurs organisations s'est tenue à la suite de l'expulsion de Moumen Diouri. Une motion a été votée condamnant l'expulsion, les liens entre la France et la Monarchie de droit divin, le fait que les intérêts marchands prennent le pas sur les libertés publiques; elle souligne les contradictions entre le discours de la Baule et l'attitude actuelle du gouvernement français. Une manifestation devant la cour de la sous-préfecture a eu lieu à l'appel du PCF.

COURRIER DES LECTEURS

Reçue d'une lectrice la lettre suivante, qui traduit certainement des sentiments largement répandus.

à M. François DELLASUDDA, Directeur du Bulletin de l'Association de Soutien aux C.L.C.R.M.

-Avril 1991: Le journal Le Monde refuse de publier une publicité de l'association "Agir avec le Maroc" dénonçant les cinq records d'HASSAN II en matière des Droits de l'Homme.

-Mardi 18 Juin 1991: Monsieur Chirac "disjoncte" sur le bruit et l'odeur des immigrés.

-Le 20 Juin 1991, un gouvernement SOCIALISTE expulse M.DIOURI, réfugié politique en France depuis quinze ans.

Je manque de mots pour crier mon dégoût, mon indignation, ma rage.
Je pense à mes amis marocains, asphyxiés par l'oppression et la corruption, désespérés, qui se sentent trahis.

Comment oser encore les regarder en face?

La France, terre d'asile? Patrie des Droits de l'Homme?

Quelle sera la prochaine étape?

le 22/06/91
Chantal Boukhalq
Ch Boukhalq

C.C. à: M. Jacques LESOURNE, Directeur du journal Le Monde.
M. Philippe MARCHAND, Ministre de l'Intérieur.
M. Bernard LANGLOIS, Directeur du journal Politis.
M. George MONTARON, Directeur du journal Témoignage Chrétien.
Mme Danielle MITTERAND, Présidente de l'association France-Libertés.
Mme Edith CRESSON, Premier Ministre.

PUBLICATIONS

DAGUET et DEGATS (10 frs), chez Alain Bornarel, 9 rue Barbès, 93100 Montreuil, est une publication «sur la guerre qui n'aurait jamais dû avoir lieu». Vous l'avez deviné, il s'agit de la guerre du Golfe. On y trouve développée la thèse suivante: l'évacuation du Koweït était nécessaire, mais les raisons pour lesquelles le blocus ne pouvait y suffire ne sont pas recevables. On s'aperçoit que François Mitterrand aurait pu donner à la France un autre rang que celui qu'elle y a tenu. Cette brochure a été rédigée par 12 militants de bords différents ayant travaillé «sans sectarisme et convivialement».

L'OMDH a publié aux Editions maghrébines de Casablanca une brochure de 179 pages regroupant tous les communiqués et toutes les déclarations qu'elle a faits entre mai 1988 et mars 1991.

Cette organisation des droits de l'homme a également publié aux mêmes éditions ses observations sur le rapport gouvernemental au comité des droits de l'homme de l'ONU.

BENBARKA, ses assassins de Daniel Guérin. Le livre enquête de Daniel Guérin épuisé depuis longtemps va être réédité avec une préface de Gilles Perrault aux éditions Syllepse, 41 rue Jean Pierre Timbaud, 75011 Paris. (130 F).

LA REPRESSON AU MAROC DU TEMPS DU PROTECTORAT: LES EXPULSIONS 1951-1952, est une brochure éditée par l'Association de défense des anciens travailleurs au Maroc. 28, boulevard A. Briand 92400 Corbevoie, dont la vente sert à envoyer de l'argent aux prisonniers de Kénitra.

DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Fiches de 4 étudiants de 3ème cycle à la Prison Civile de Fès.

BELMEZIANE Ali, n° d'écrou 37667, 10 ans de prison ferme. Arrêté le 19 mars 1988, jugé le 24 juillet 1989. Etudiant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Fès. Troisième cycle. Option: Philosophie. Spécialisation: la pensée islamique.

MAHJOUBI Abdelhamid, n° d'écrou 45910, 5 ans de prison ferme. Arrêté le 26 décembre 1989, jugé le 17 juillet 1990. Etudiant à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Fès. Troisième cycle, DEA. Option: Histoire et Géographie. Spécialisation: Histoire du Maroc contemporain.

ABAYNARH Abdallah, n° d'écrou 34254, 5 ans de prison ferme. Arrêté le 24 juillet 1987, jugé le 6 avril 1989. Etudiant à la Faculté des Lettres et de Sciences Humaines de Fès. Troisième cycle. Option: Sociologie. Spécialisation: Changement social.

EL JOUNI Driss, n° d'écrou 37665, 5 ans de prison ferme. Arrêté le 13 février 1988, jugé le 24 juillet 1989. Etudiant à la faculté des Sciences Economiques de Fès. Troisième cycle, 1ère année. Option: Economie de l'entreprise.

Note: Ces étudiants souhaiteraient en particulier des correspondants pour les aider dans leurs études.

Ce numéro a été tiré en 600 exemplaires le 15/07/91. La prochaine réunion du comité de rédaction se tiendra à Paris le 31/08/91.

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION
AIDEZ NOUS !**

Vous avez quatre manières de soutenir notre action :

1• Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le premier rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable, que nous assurons aux médias. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2• Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier, pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3• Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille, en alimentant le compte suivant : *Philippe Guibard, La Source 352 11 58 L*, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4• Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

**Conditions
d'abonnement à Maroc -
Répression**

150 F (France)

90 F (Etudiants, chomeurs)

170 F (autres pays)

Soutien à Partir de 300F

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU X COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

avec la mention « abonnements », à envoyer :

14 rue Nanteuil 75015 Paris

CCP 13 84027H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,
Commission paritaire : n°70800**

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS
14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

- Casablanca** : Soulèvement populaire , juin 1981 8 F
(Récit des évènements et présentation des problèmes de la ville)
- Ben Barka** : 20 ans après (épuisé)
(Débat du colloque du 26 octobre 1985 — APADAM-CLCRM) Arcantère.
- France-Maroc** : continuité ou changement ? 20 F
(Actes du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM)
- Rencontre avec le maroc**, Claude ARIAM 95 F
Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro.
- Le Maroc de la coopération** (Dossier CLCRM 1975) (épuisé)
- Le Maroc : répression, prison, immigration** (dossier CLCRM 1977) (épuisé)

Actualité

- Etat de la répression au Maroc** (Dépliant), Les 10 exemplaires 5 F
(remise à jour, mars 1991)
- Les travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'*Anti-Slavery Society*
en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis(1979) 5 F
- Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants**, H. Ben Malek 10 F
(supplément au numéro 82-83 de Maroc-Répression)
- Les disparus au Maroc** 10 F
(dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de
disparus et des témoignages 1982)
- Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons** 40 F
(édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble)
- Hors du Maroc jobertien**, Idrissi Kaitouni 15 F
- Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- Livre blanc sur les enfants Oufkir** (cabinet B. Dartevelle et G. Kiejman) 20 F
- Babel : Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb** 45 F
- Rahal : dans les entrailles de ma patrie** 25 F
- La faim pour la justice** (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr A. M. Raat) 5 F
- Maroc : torture, « disparitions », enprisonnement politique** 30 F
(Amnesty International, mars 1991)

Art et poésie

- Affiche** 10 F
- Autour d'Abdellatif Derkaoui** (poèmes) 5 F
- Ils ont écrit ... Liberté. Droits de l'homme et regards d'enfants** Ed. ATMF 50 F
- Plus de 1001 nuits** . Edition bilingue en allemand et en français de poèmes et de dessins 10 F
de prisonniers de Kénitra réalisé par le groupe Amnesty International Tubingen (1982).
- Poèmes, lettres, écrits de prison**, Saïda Menebhi 10 F
Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77)
Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile
de Casablanca. (1978 réédité en 1982).
- Sous le bâillon, le poème**, A. Laabi, L'Harmattan 85 F
- La parole confisquée**, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains 72 F
- Es-Srir**, conte pour enfants de Jacqueline Maitte-Lobbe 30 F
- Journal** (recueil de poèmes) HamidBanzekri (épuisé)

*Pour tout envoi, le prix du port sera facturé
Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM*